



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

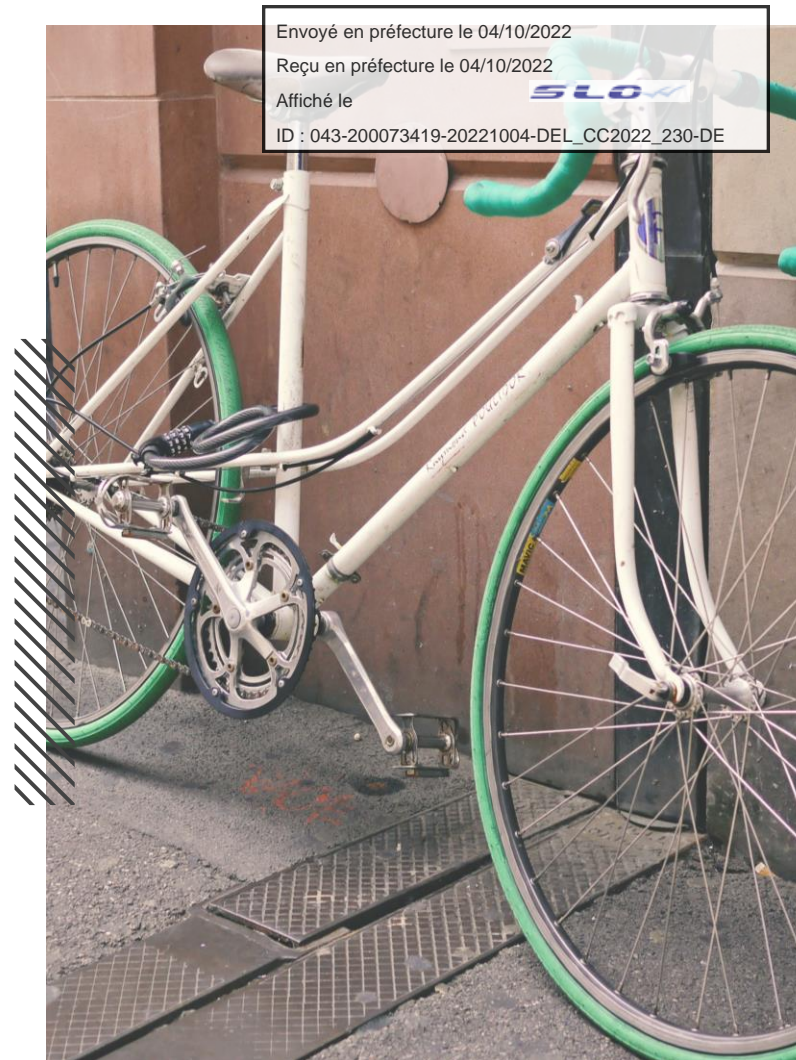


# SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

# SOMMAIRE

01. [PRÉAMBULE](#)
02. [ÉTAT DES LIEUX](#)
03. [ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE](#)
04. [MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE](#)
05. [ANNEXES](#)



# PRÉAMBULE

Schéma Directeur Vélo

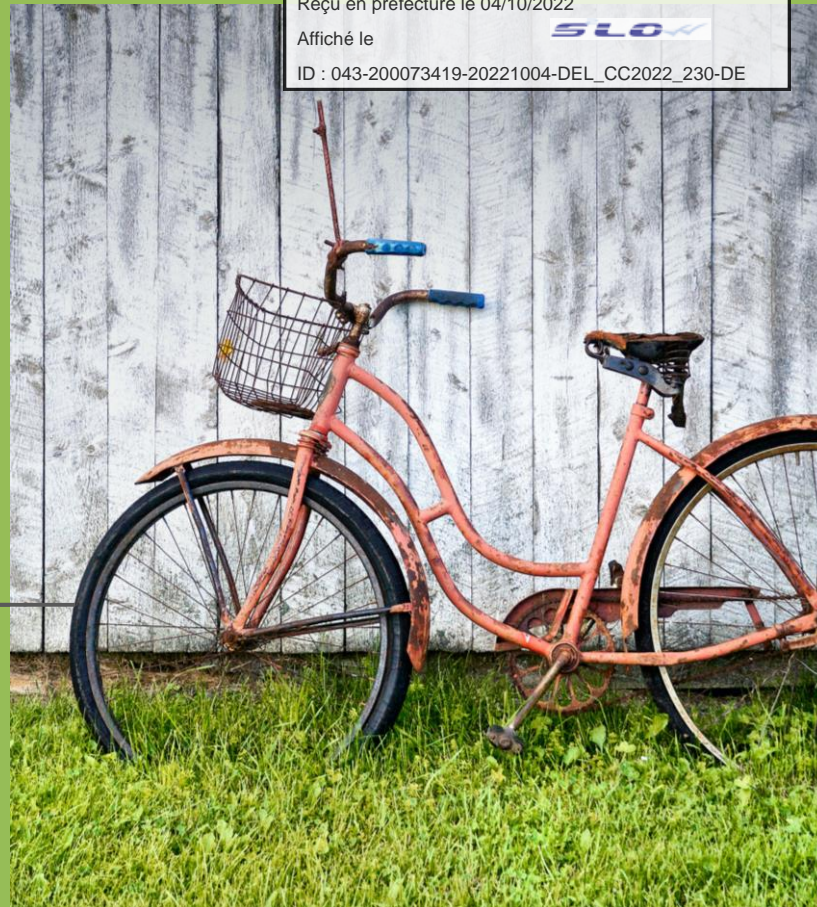
Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



# PRÉAMBULE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

**SLOX**

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

PRÉAMBULE

**La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay** est engagée depuis plusieurs années sur le développement des mobilités actives sur son territoire notamment en élaborant un Plan Climat-Air-Energie territorial, en mettant en place le dispositif Territoire à Energie Positive pour la Croissance-Verte et en créant un service de location vélos électriques en 2018.

Dans la continuité de cette démarche, la communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a initié l'élaboration d'un **schéma directeur vélo visant à orienter et encadrer le développement de la politique cyclable du territoire à moyen terme.**

Ce document est le fruit de nombreux échanges au cours des années 2020 et 2021 entre l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire ainsi que de la concertation et des sollicitations de la population.

Ce schéma directeur vélo a pour objectifs **d'analyser l'offre et la demande d'aménagements cyclables en 2021 et d'élaborer un plan d'actions pour favoriser l'usage quotidien du vélo afin d'atteindre 8% de part modale**

**du vélo sur le territoire d'ici 2025.** Ce plan d'actions fixe à court, moyen, long terme de grandes orientations dans le déploiement d'un réseau cyclable favorisant des déplacements sécurisés et continus, et également des actions et services complémentaires à mettre en place (stationnement, signalétique et jalonnement, communication, ..).

Ce document a une portée intercommunale. **Le développement du réseau cyclable doit se faire en lien avec les différents acteurs de l'aménagement du territoire** (agglomération, commune, département) afin d'apporter de la cohérence dans sa structuration et d'éviter toute discontinuité.

# PRÉAMBULE

Quels sont les différents **modes d'utilisation du vélo** et leurs attentes en France ?

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOX

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



## UTILITAIRES

- **Déplacements quotidiens** : Travail, loisirs, études, achats, visites, ...;
- **Distances courtes**, s'allongeant avec le VAE, trajets récurrents souvent en zone urbaine;
- Recherche de **trajets directs**, sûrs, sur des **aménagements cohérents**;
- Besoin d'un **stationnement** à proximité immédiate du pôle de destination ou de correspondance;
- Vélo standard, VAE, vélos cargos;



## LOISIRS / BALADE

- **Promenades**, utilisation familiale, récréative, touristique;
- **Destinations variées**, distances moyennes dans/et hors agglomération;
- **Trajets agréables, sécurisés par la séparation des usages** avec des aménagements confortables;
- Tout type de vélos.



## TOURISME

- **Vacances à vélo** : Voyages ou découverte et visites à vélo;
- **Voyages** : 400km hebdomadaires en moyenne sur des itinéraires agréables, sécurisés (sites propres si possibles), services spécialisés pour cyclistes (train+vélo, stationnement, réparation, ...);
- **Visites** : 30km de trajet en moyenne, cadre agréable et itinéraires jalonnés et sécurisés.



## SPORTIF

- **Longues distances**, sur voirie en interurbain;
- **Trajets sportifs, sécurisés par la limitation du trafic**, hors des pistes pour des raisons de confort;
- Vélos de route/sportifs.

# ÉTAT DES LIEUX

Schéma Directeur Vélo

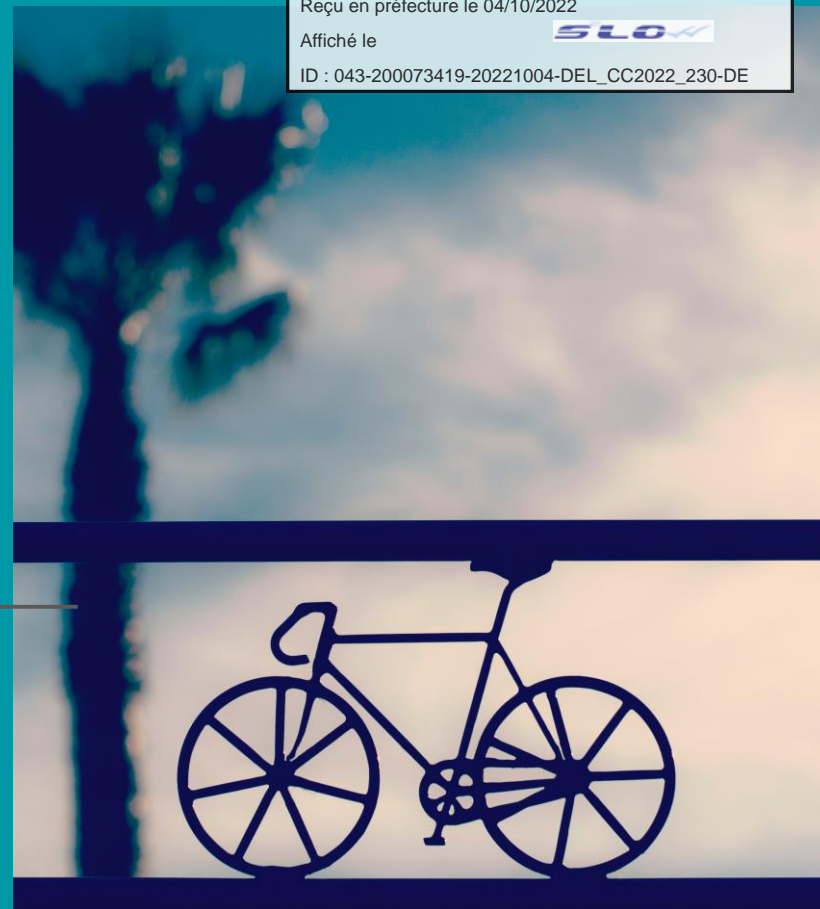
Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



# ÉTAT DES LIEUX



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

L'état des lieux a pour objectif d'identifier les forces, faiblesses et opportunités de développement des déplacements du quotidien à vélo sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Ce diagnostic est basé sur des entretiens avec l'ensemble des acteurs de la politique cyclable, données de comptage, une enquête auprès de la population et des relevés images du terrain, permettant d'assurer un diagnostic technique de l'état du réseau existant.

**Ce diagnostic est essentiel afin d'élaborer une stratégie cohérente sur le territoire, exploitant les forces et aménagements existants pour les compléter et les renforcer.**

Le diagnostic se décompose en trois parties :

- Analyse du potentiel captable
- Analyse de l'existant : états des lieux des aménagements, inventaire de l'offre de stationnement, ...
- Synthèse des enjeux et objectifs

# ANALYSE DU POTENTIEL CAPTABLE

La population de l'agglomération est de 82 673 habitants répartis sur 72 communes (INSEE RP 2018), avec une forte concentration sur le bassin de vie du Puy-en-Velay. Les emplois sur le territoire sont principalement divisés selon une logique de bassins de vie : celui du Puy-en-Velay, de Saint-Paulien et de Craponne-sur-Arzon.

La commune du Puy-en-Velay exerce une forte attractivité pour l'ensemble du territoire. En effet, **les flux domicile-travail et domicile-études internes ont en grande majorité pour origine et/ou destination cette commune.**

De ces éléments définissant la structuration des déplacements sur l'agglomération, la stratégie d'aménagement du réseau cyclable s'oriente naturellement vers l'idée d'un réseau en étoile avec pour point central Le Puy-en-Velay et les communes limitrophes, pour faciliter les déplacements de proximité au sein de l'agglomération.

De plus, de nombreuses personnes vivent et travaillent dans la même commune ce qui favorise les déplacements du quotidien. Il est donc aussi **nécessaire de mailler l'intérieur des communes afin de faciliter les déplacements sur de courtes distances.**

Enfin, les flux entrants sur le territoire se dirigent majoritairement en direction du Puy-en-Velay et les flux sortant en direction de Saint-Etienne et Clermont-Ferrand. Il est ainsi nécessaire de **créer des liaisons vers les voisins afin de développer l'usage du vélo**; mais surtout sur des distances aussi importantes il est impératif de **favoriser l'intermodalité** en mettant du stationnement vélo à proximité des arrêts de bus ou des gares ou en développant l'emport du vélo dans les transports en commun.

## FLUX DOMICILE-TRAVAIL INTERNES

Trajet	Flux (nombre de personnes)
Vals-près-le-Puy => Le Puy-en-Velay	694
Espaly-Saint-Marcel => Le Puy-en-Velay	684
Saint-Germain-Laprade => Le Puy-en-Velay	578

## FLUX DOMICILE-ETUDES INTERNES

Trajet	Flux interne
Espaly-Saint-Marcel => Le Puy-en-Velay	384
Polignac => Le Puy-en-Velay	315
Vals-près-le-Puy => Le Puy-en-Velay	315
Saint-Paulien => Le Puy-en-Velay	178

# LA PRATIQUE DU VÉLO SUR LE TERRITOIRE

Les déplacements au sein de la Communauté d'agglomération se font très largement en véhicule motorisé :

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOX

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

ÉTAT DES LIEUX

Type de déplacement	Part modale CAPEV	Part Modale Département Haute-Loire	Part modale nationale
Pas de déplacement	4,9	5,4	4,3
Marche à pied (ou rollers, patinette)	10	7,6	6,1
Vélo (y compris à assistance électrique)	1,0	0,8	2,1
Deux-roues motorisé	0,9	0,7	1,8
Voiture, camion ou fourgonnette	81,2	83,9	70,5
Transports en commun	2,0	1,6	15,2

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail (INSEE RP 2018)



La typologie de déplacement sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay se rapproche des moyennes du département de Haute-Loire, avec toutefois une part modale du vélo plus importante (+ 0,2 %) et une part modale de la marche à pied plus importante (+ 2,4 %).

➔ Les chiffres nationaux prennent en compte des territoires fortement urbanisés, à la structure différente de celle de la Communauté d'agglomération. La marge de progression de la part vélo doit donc s'évaluer au regard de **l'objectif fixé à l'échelle nationale : tripler la part modale, soit 9% d'ici 2024. L'objectif de l'Agglomération est d'atteindre 8% de déplacements quotidiens à vélo d'ici 5 ans.**

# ÉTAT DES LIEUX

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOX

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

L'agglomération du Puy en Velay **est traversée par des itinéraires cyclotouristiques, tels que la Via Fluvia et la Voie Verte du Velay** qui desservent la partie Est du territoire.

Ces itinéraires cyclables sont toutefois principalement à vocations touristique et loisirs.

Sur la « Voie verte du Velay » entre Le Puy-en-Velay et Costaros deux éco-compteurs permettent d'estimer les évolutions de fréquentation de 2018 à 2020, la fréquentation sur cet axe a augmenté aussi bien au niveau du nombre de piétons que des vélos (+12948 personnes fréquentant cet axe).

Afin d'analyser plus finement la pratique sur le territoire, une enquête a été réalisée au cours de l'élaboration du schéma directeur vélo. Cette enquête a facilité l'identification des usages du vélo, des freins à sa pratique et des attentes de la population concernant les services complémentaires au déploiement d'un réseau cyclable sécurisé.

Voie verte du Velay	Estimation Fréquentation 2018	Estimation Fréquentation 2019	Estimation Fréquentation 2020	Evolution N-1
<b>Piétons</b>				
% piétons	63%	73%	64%	-12%
Total piétons	29 455	32 716	37 077	13%
<b>Cyclos</b>				
% cyclos	37%	27%	36%	31%
Total cyclos	17 351	12 406	20 993	69%
<b>Total général</b>	<b>46 806</b>	<b>45 122</b>	<b>58 070</b>	<b>29%</b>

Fréquentation de la « Voie verte du Velay » en 2020 – Sources : CAPEV (éco-compteurs) et Maison du Tourisme du Département de la Haute-Loire « Chiffres-clés 2020 »

# RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE



**722**  
Participants

**23%**  
45-54 ans

**24%**  
55-64 ans

Pour une utilisation hebdomadaire



**59%**  
Hommes

**64%**  
Travaillent dans l'Agglo

**40%**  
Utilisent un VTT

**59%**  
Pour des déplacements tourisme



**67%**

Pense que le principal frein est le manque d'aménagements

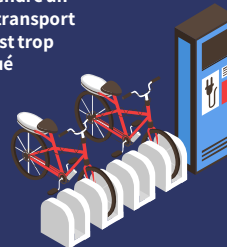


**72%**

Empruntent des axes sans aménagements lors de leurs trajets

**30%**

Pensent que prendre un autre moyen de transport avec un vélo est trop compliqué



**75%**

Pensent qu'il manque des stationnements pour les vélos à proximité des autres transports



**POUR PLUS DE 30 MINUTES**



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

UNE AIDE POUR :

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**AVOIR PLUS DE :**

Vélos en libre service

**SE SENTIR EN :**

Sécurité

**UNE POLITIQUE**

Favorisant le vélo au travail, pour se déplacer à vélo au quotidien.



# ÉTAT DES LIEUX DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES EXISTANTS

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

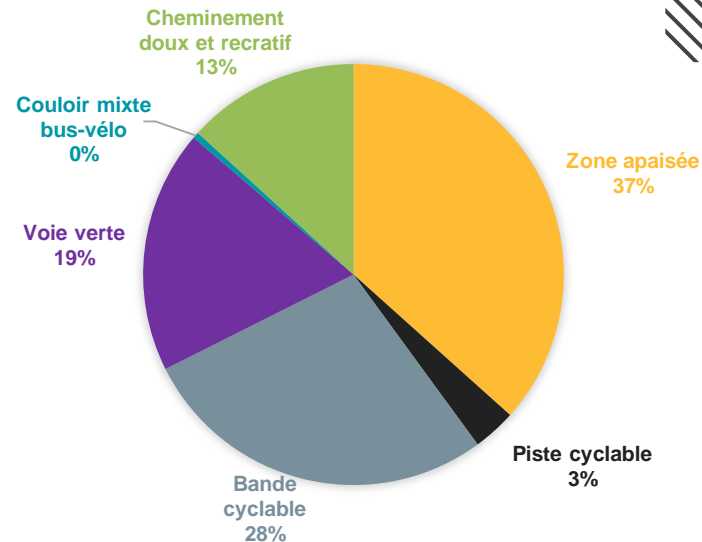
SLOX

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

En 2020, **73 km d'infrastructures cyclables** et **42 km de zones apaisées** sont identifiés sur l'agglomération soit **3,5 % du linéaire total de voirie**.

L'offre d'aménagements cyclables peut être améliorée **en créant de grands linéaires d'aménagements cyclables et réduisant les discontinuités cyclables**.

L'objectif du schéma directeur cyclable est de capitaliser sur le réseau existant et les grands aménagements (aménagement du Dolaizon, Voie Verte du Velay, ...), en les complétant par des connexions continues et sécurisées permettant l'usage du vélo au quotidien sur le territoire.



# AMÉNAGEMENTS EXISTANTS

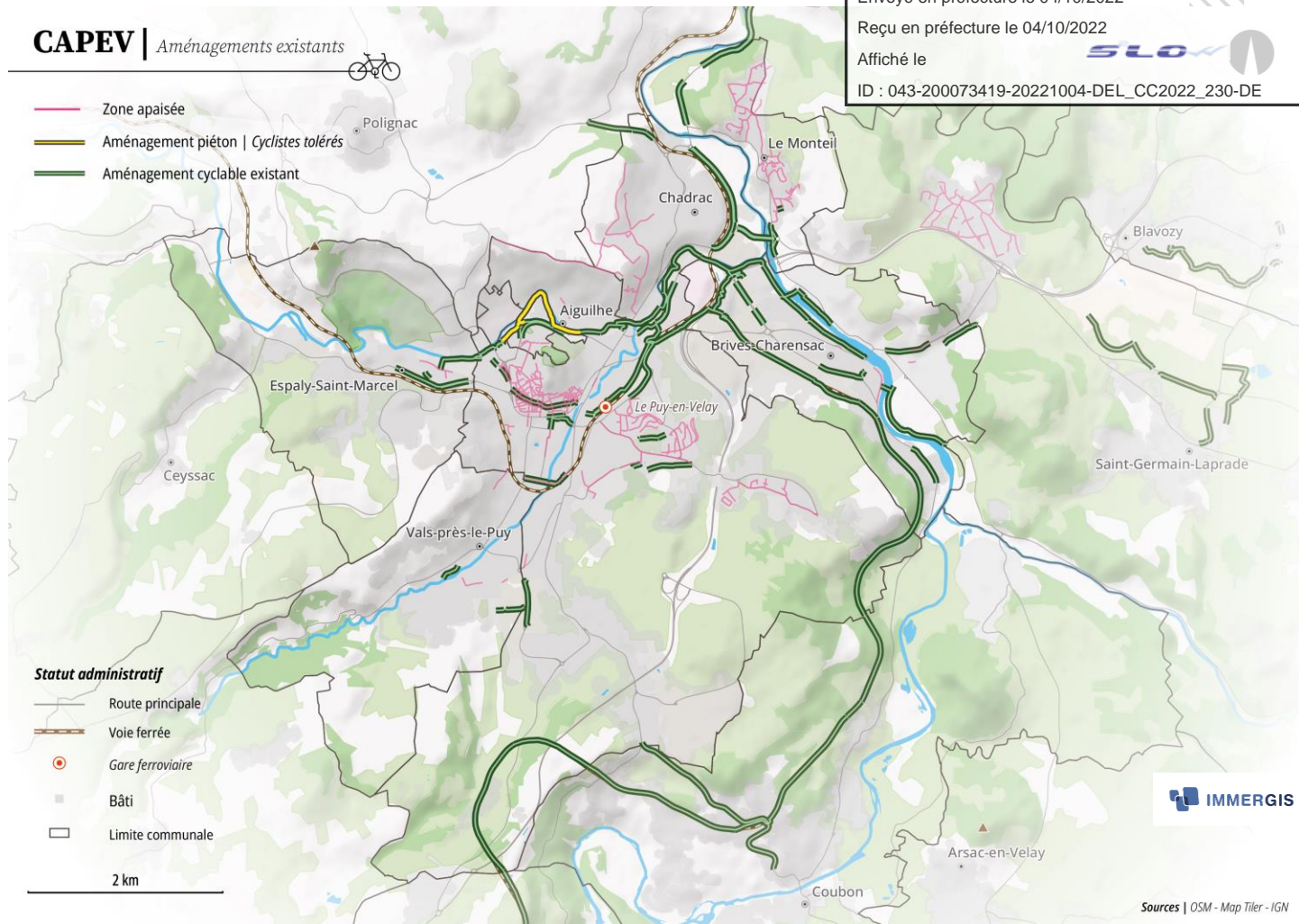
## CAPEV | Aménagements existants



- Zone apaisée
- Aménagement piéton | Cyclistes tolérés
- Aménagement cyclable existant

### Statut administratif

- Route principale
- Voie ferrée
- Gare ferroviaire
- Bâti
- Limite communale
- 2 km



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



# DES PROJETS STRUCTURANTS EN COURS

**Deux projets structurants pour les déplacements actifs sont, en 2021, à l'étude l'échelle de l'agglomération.**

- **La valorisation du Dolaizon :**

Dans le cadre de l'étude de la valorisation de la rivière du Dolaizon, la création de cheminements mixtes piéton/vélo s'intégrant aux berges fait l'objet d'une attention particulière de la communauté d'agglomération. Outre la valorisation écologique et environnementale de la rivière, l'objectif est d'offrir, au sein de la zone urbaine, un cheminement apaisé en site propre, mêlant vocations utilitaire et loisir.

- **La prolongation de la promenade de la Borne du Puy-en-Velay vers Espaly-Saint-Marcel :**

Un cheminement piéton et vélo est en projet pour assurer la continuité de la promenade existante le long de la rivière de la Borne. Ce projet fait notamment l'objet d'une réflexion autour d'un passage à gué, d'une passerelle et d'un passage sous le pont routier de l'avenue du Paradis. Ce projet offrira un cheminement piéton/vélo sécurisé depuis le Puy-en-Velay jusqu'au lycée professionnel Auguste Aymard.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOX

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



Source : Etudes pour la valorisation du Dolaizon – TEKHNE/SETEC/BIOTEC - 2021

# VALORISATION DU DOLAIZON

## • La valorisation de la promenade du Dolaizon :

Dans le cadre du réaménagement et de la valorisation des berges du Dolaizon, est inclus un travail d'ensemble de valorisation des continuités piétonnes en rive basse en s'appuyant sur les équipements publics.

Outre un cheminement piéton continu, accessible PMR notamment, le projet inclus l'identification d'un itinéraire cyclable continu.

A terme, l'ensemble de ce projet offrira une accessibilité au Dolaizon, permettant une itinérance globale au sein de la zone urbaine et créant les liaisons actuellement manquantes pour connecter les cheminements existants de chaque côté des berges.

## Synthèse des enjeux

- Tracé Dolaizon aérien
- - - Tracé Dolaizon couvert
- Épaisseur du Dolaizon existante
- Épaisseur du Dolaizon à créer
- ∖ Séquences urbaines autour du Dolaizon
- Séquences d'aménagement satisfaisant
- Séquences à revaloriser
- ||||| Séquences inaccessibles
- Cheminements existants accessibles
- Liaisons à créer
- Espaces verts (parcs, squares, jardins)
- Lieux d'intensités (équipements, centre ville du Puy)



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

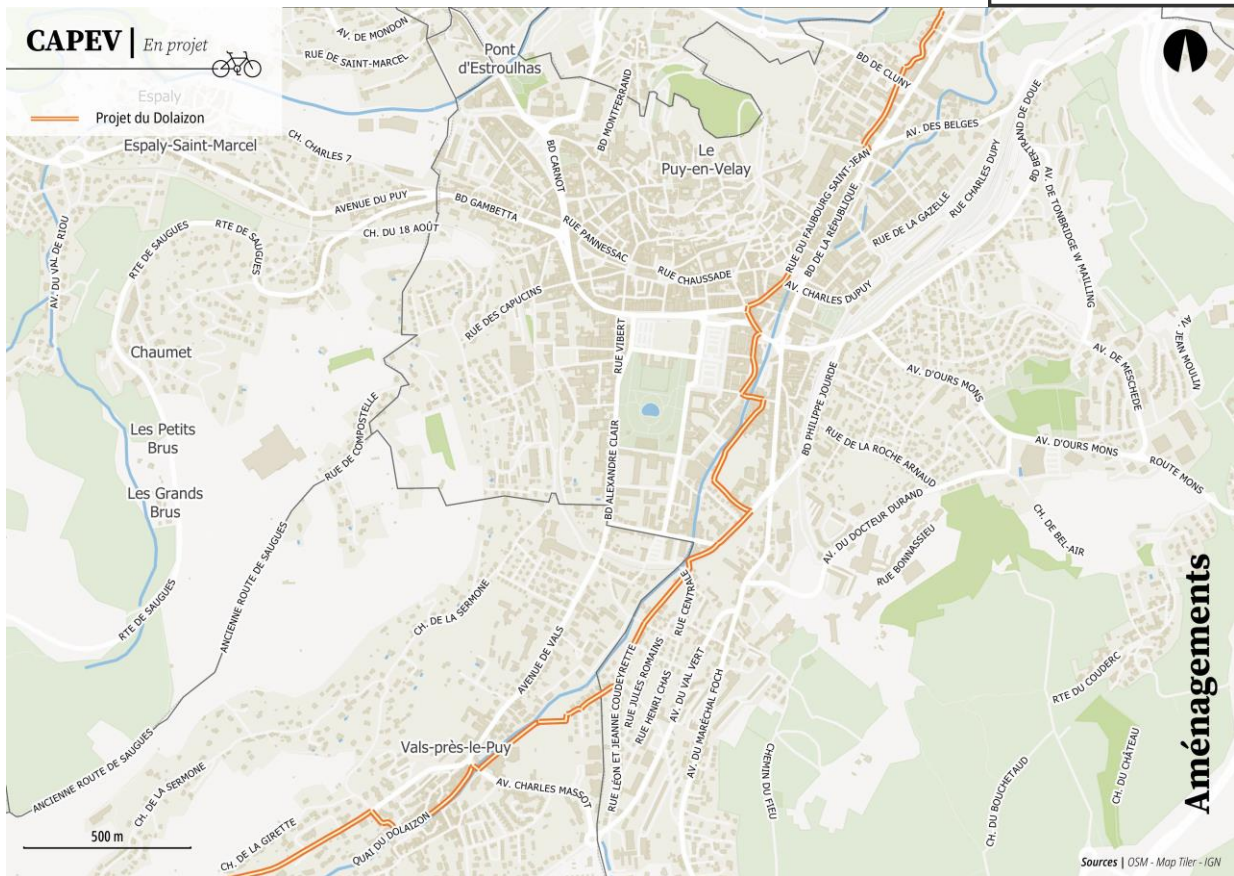
Affiché le

SLOX

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

# VALORISATION DU DOLAIZON

Envoyé en préfecture le 04/10/2022  
Reçu en préfecture le 04/10/2022  
Affiché le  
ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



# LE PROJET DE PROMENADE DE LA BORNE

- **La promenade de la Borne :**

Véritable artère des mobilités actives au cœur du tissu urbain du Puy-en-Velay, la promenade de la Borne s'étend actuellement du rond-point de la Chartreuse à Brives-Charensac au stade Massot au Puy-en-Velay, sur près de 4 kilomètres.

Le caractère de « promenade » de l'aménagement en fait un site propre sécurisé partagé entre piétons et cyclistes. La cohabitation entre ces deux types d'usagers est toutefois sujette à condition : il s'agit d'une promenade très fréquentée pour un usage de loisirs, et les cyclistes en faisant un usage « utilitaire » doivent respecter le caractère mixte de l'itinéraire, en donnant la priorité aux usagers piétons.

Le projet d'extension de la promenade permettra de lier Brives-Charensac à Espaly-Saint-Marcel via un itinéraire en site propre sécurisé, dédié aux modes actifs.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le


SLOX

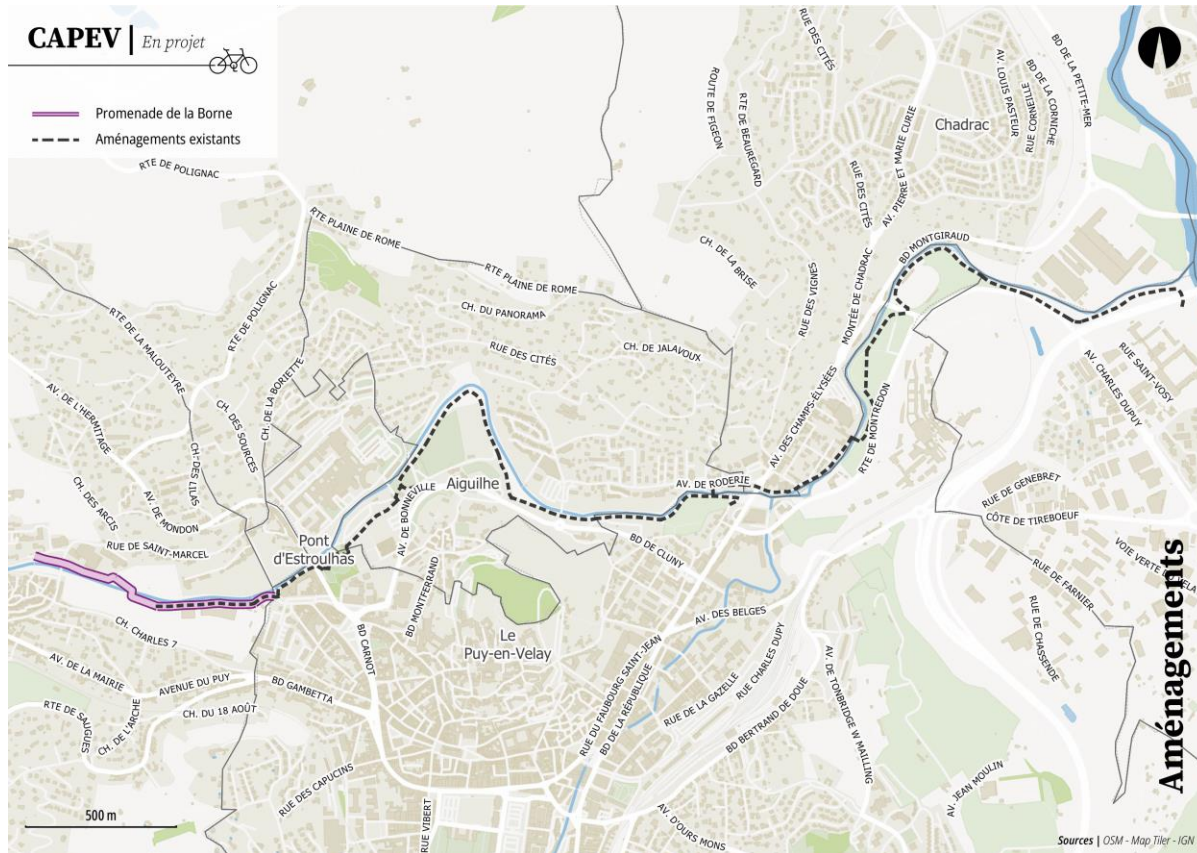
ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



Source : L'éveil de la Haute-Loire – Photo Cédric Dedieu - 2016

# LE PROJET DE PROMENADE DE LA BORNE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022  
 Reçu en préfecture le 04/10/2022  
 Affiché le   
 ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



# L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOX

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**267 places de stationnement sont recensées sur la commune du Puy-en-Velay, soit 44 points de stationnement vélo.**

Le stationnement existant est globalement réparti principalement au niveau d'une commune du territoire.

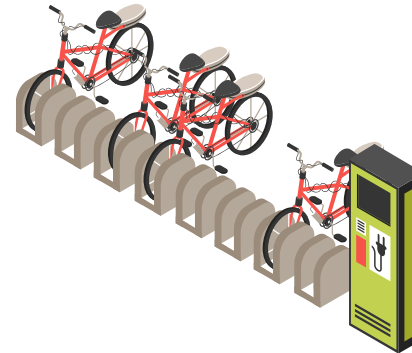
L'enjeu dans le cadre du développement du schéma directeur vélo sera de **renforcer cette offre de stationnement notamment au niveau des pôles générateurs de déplacements afin de favoriser les déplacements du quotidien.**

La **mise en place de stationnements vélos** à proximité des pôles suivants est primordiale :

- Gare SNCF
- Gare routière
- Les établissements scolaires
- A proximité des commerces

L'agglomération développe d'ores et déjà le déploiement de stationnement sécurisés à destination des cyclistes, avec notamment :

- **12 consignes sécurisées individuelles** au pôle d'échange intermodal
- **1 consigne collective** place Michelet (40 places)
- **6 consignes sécurisées individuelles** au parking d'Estroulhas



## L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTE

La communauté d'Agglomération a créé en 2018, un **service de location de vélos électriques**. Ce parc de 53 vélos est utilisé majoritairement par **des actifs** et **des retraités** pour effectués des trajets du quotidien, des trajets domicile-travail et pour le loisir. Ce service étant très utilisé par les habitants, ainsi en 2021 12 nouveaux VAE ont renforcé l'offre de location.

Concernant les services d'achat et de réparation des vélos sur la communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, l'offre est assez faible **principalement concentrée au niveau du Puy-en-Velay**. Des solutions sont à déployer sur l'ensemble des communes dans le cadre du développement de la politique cyclable.

Concernant les services d'achat et de réparation des vélos sur la communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, l'offre est assez faible **principalement concentrée au niveau du Puy-en-Velay**. Des solutions sont à déployer sur l'ensemble des communes dans le cadre du développement de la politique cyclable.

La communauté d'Agglomération a créé en 2018, un **service de location de vélos électriques « Vélo en Velay »**. Ce parc de 74 vélos à assistance électrique est utilisé majoritairement par **des actifs** et **des retraités** pour effectués des trajets du quotidien, des trajets domicile-travail et pour le loisir. Ce service étant très utilisé par les habitants, ainsi en novembre 2021, 16 nouveaux VAE ont renforcé l'offre de location.

Le service de location « **Vélo en Velay** » connaît une forte popularité sur la saison estivale et une **progression de sa fréquentation** (nombre de locations) **d'année en année depuis son lancement**. En 2021, il a représenté près de **350 contrats de location** pour **205 usagers** et **plus de 63 000km parcourus à vélo**.

En 2021, l'aspect « stationnement » de l'offre Velo en Velay a également connu une progression dans ses réservations, de l'ordre de 62,5%.



# SYNTHÈSE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOX

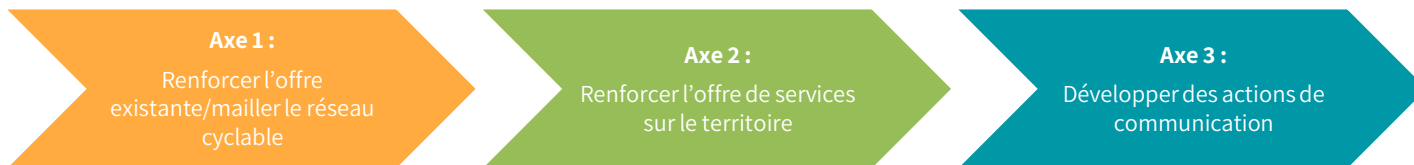
ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

## OBJECTIFS IDENTIFIÉS



- Développer les liaisons entre les communes
- Faciliter l'identification des axes cyclables en renforçant la signalétique horizontale (pictos) et verticale
- Développer les aménagements cyclables à proximité des établissements scolaires et ERP, équiper les écoles d'un abri vélo et chaque ERP avec des stationnements longs (piscine, médiathèque).
- Favoriser les itinéraires pénétrants vers le centre du Puy: Le Puy <=> Vals, Chadrac-Brives <=> Le Puy, Le Puy<=>Espaly-Saint-Marcel
- Traiter les discontinuités (Rocade, Places du Breuil et Michelet,...)
- Améliorer la sécurité des infrastructures existantes
- Développer la desserte des plus importantes zones d'activités économiques (ZI Saint-Germain Blavozy notamment)
- Développer les aménagements cyclables sur l'ensemble du territoire
- Renforcer l'offre de stationnement et la multi-modalité (parking proximité, PIM)

## STRATÉGIE PROPOSÉE



# ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

Schéma Directeur Vélo

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



## ÉLABORATION DU RÉSEAU CYCLABLE

Sur la base des **éléments du diagnostic terrain, des analyses des données et des rencontres avec les communes**, le réseau cyclable proposé est construit en vue de :

- Créer des liaisons entre les communes
- Desservir les pôles générateurs de déplacement
- Desservir les établissements scolaires
- Desservir les zones d'activités
- Assurer les continuités d'aménagement à partir du réseau existant

Sur ces grands principes, l'agglomération du Puy-en-Velay a structuré son réseau autour d'une hiérarchie en trois temps :

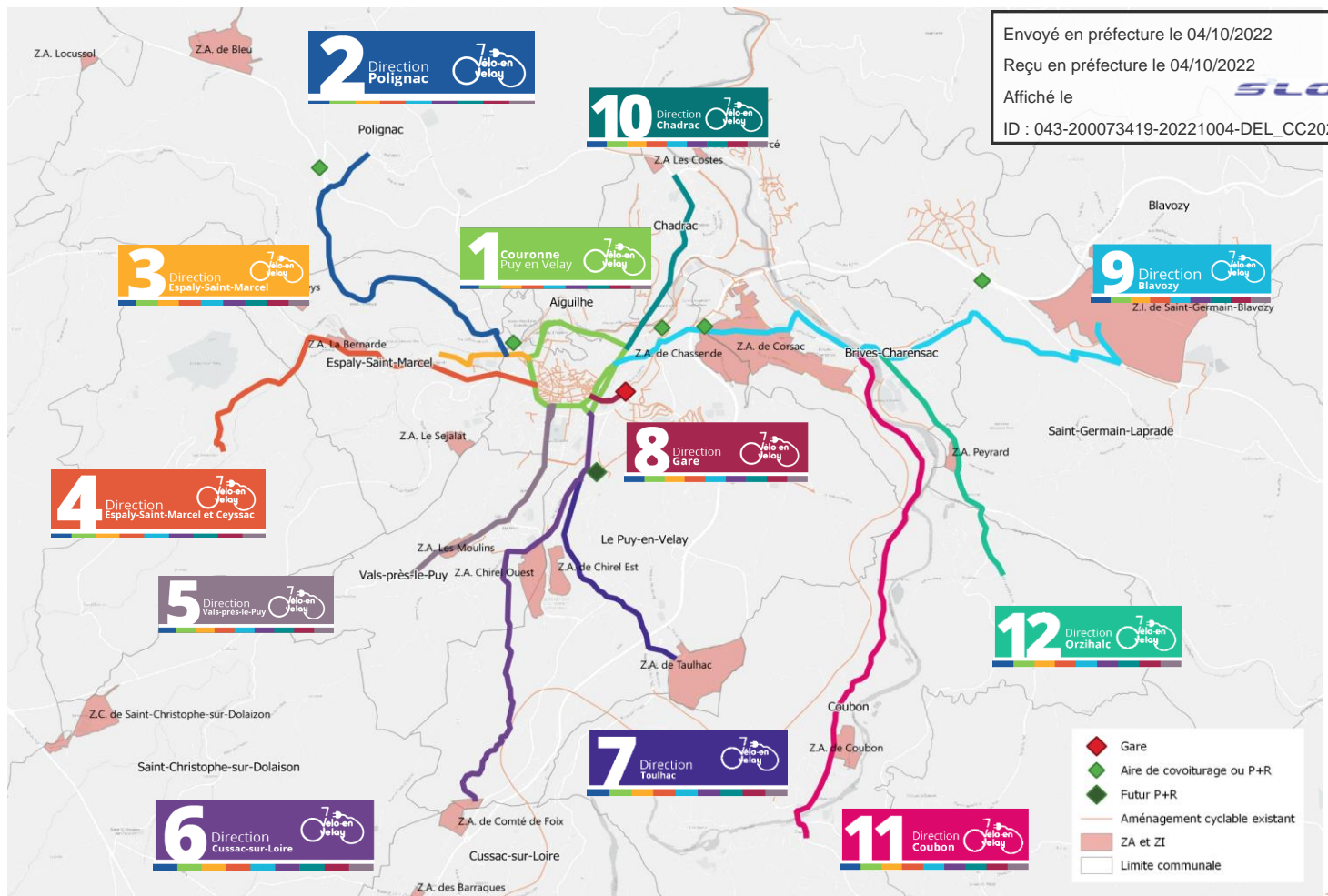
- **Un réseau structurant, basé sur de grands itinéraires directs et continus**, des radiales autour de la commune du Puy-en-Velay, sur le modèle d'un « Réseau Express Vélo » ;
- **Un réseau secondaire, assurant les connexions entre grands itinéraires structurants et pôles générateurs de déplacements** ;
- **Un réseau tertiaire, correspondant à des connexions de proximité**, vers des équipements publics, des zones résidentielles ou complétant les réseaux structurants et secondaires.

**Le réseau cyclable projeté** porte le ratio « aménagement par habitant » à 2,8 mètres linéaires/habitant. Cet objectif est atteignable sur le long terme, soit 15 ans. Afin de réaliser ce projet, **le schéma doit être organisé dans sa phase opérationnelle pour permettre le développement progressif du vélo sur le territoire.**

Le projet de mise en œuvre du schéma directeur vélo a donc été découpé en trois phases. Les aménagements cyclables prévus dans ces phases dépendent de plusieurs caractéristiques. Les pages suivantes détaillent l'ensemble des trois phases.

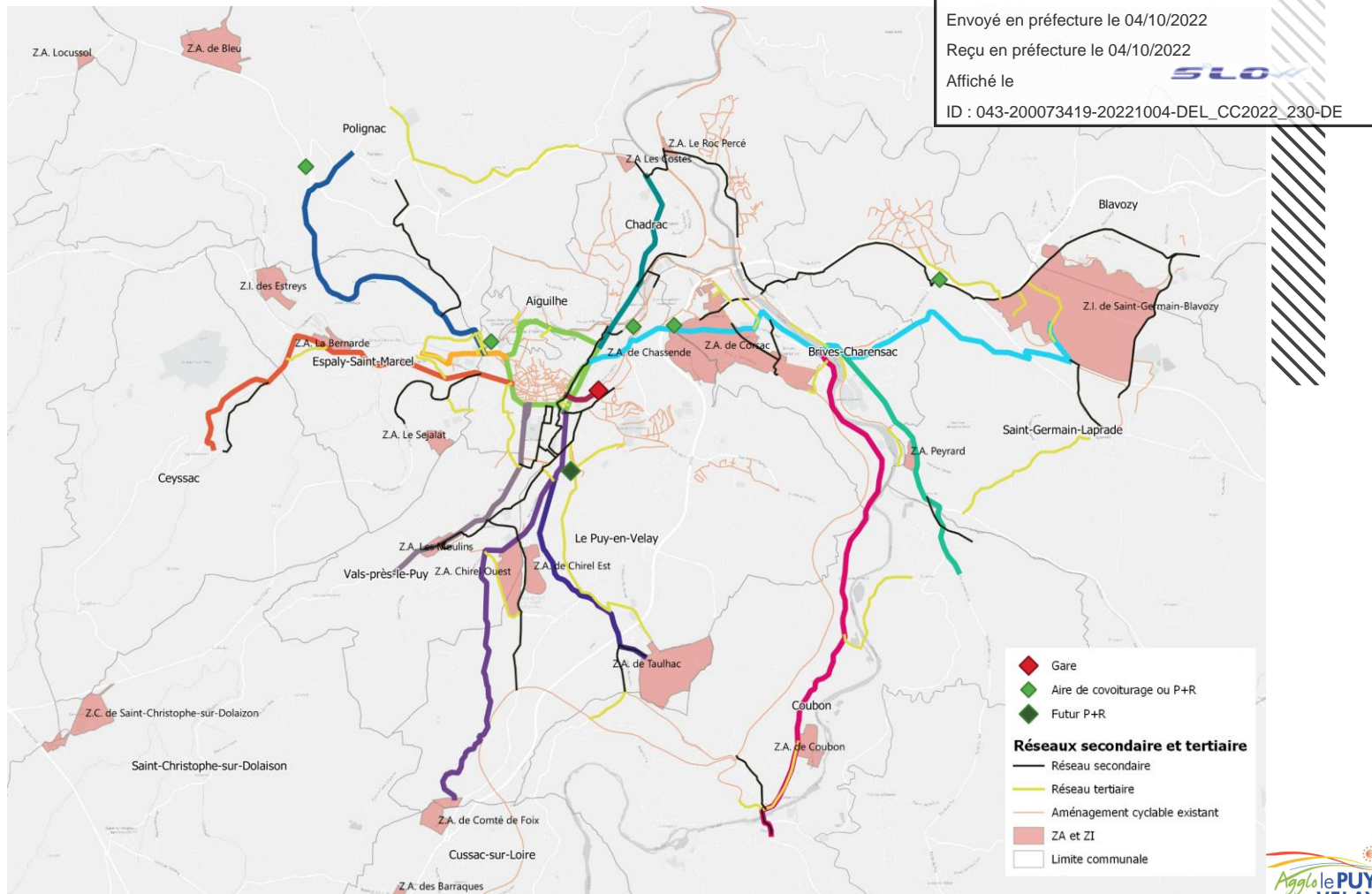


# RESEAU STRUCTURANT



Envoyé en préfecture le 04/10/2022  
 Reçu en préfecture le 04/10/2022  
 Affiché le  
 ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

# RESEAU SECONDAIRE



# ÉLABORATION DU RÉSEAU CYCLABLE

## Phasage de la mise en oeuvre

### CRITÈRES

- Faisabilité technique
- Faisabilité Maîtrise d'Oeuvre
- Coût
- Foncier
- Desserte des pôles principaux
- Fonction : Utilitaire ou loisirs

#### PHASE 1 : DE 0 A 5 ANS

Faisabilité à court terme  
Développement du maillage local (zone 30, intra-bourg) et du réseau structurant

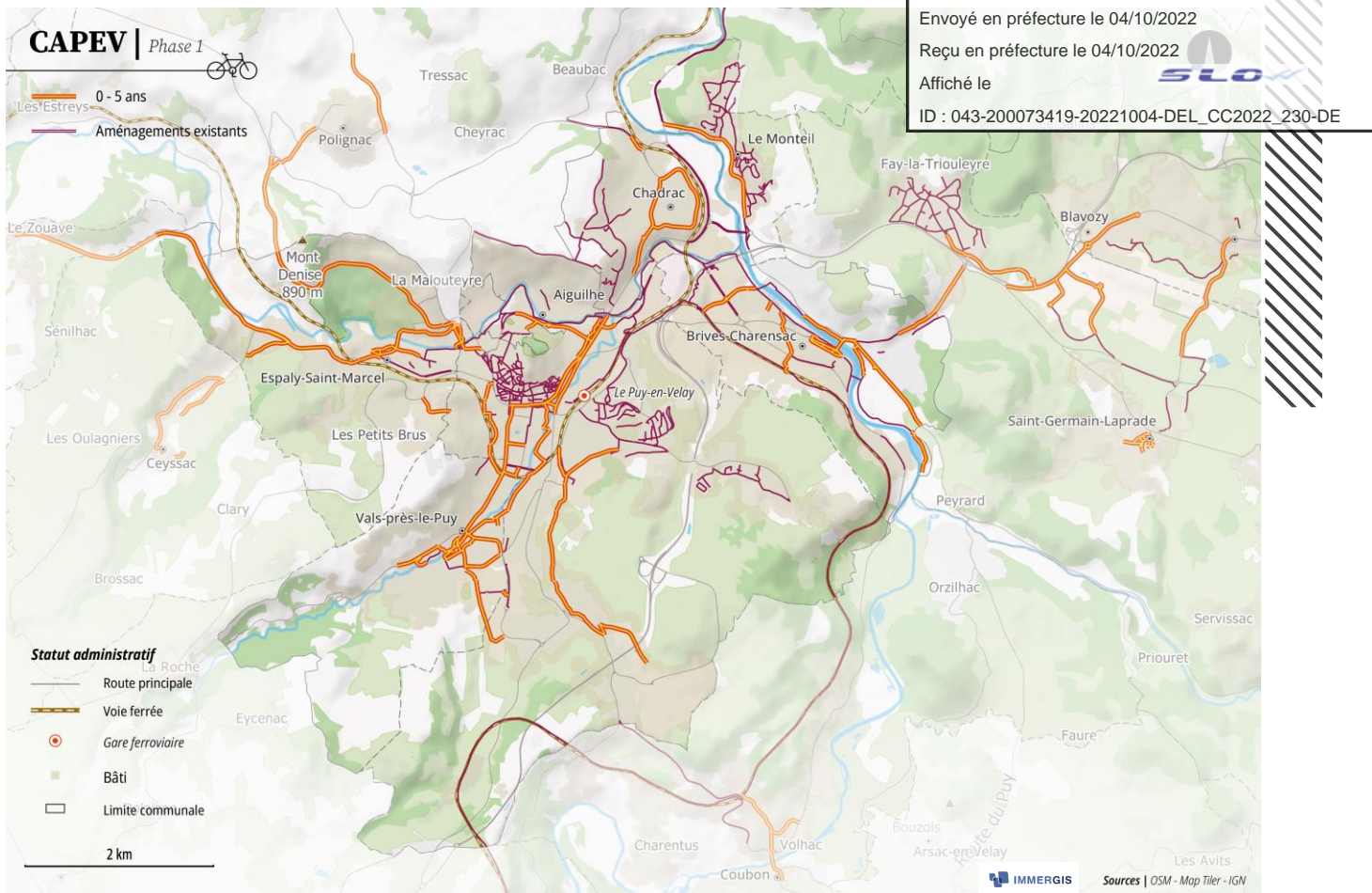
#### PHASE 2 : DE 5 A 10 ANS

Faisabilité à moyen terme  
Développement de liaisons vers les axes structurants et prolongement des axes structurants

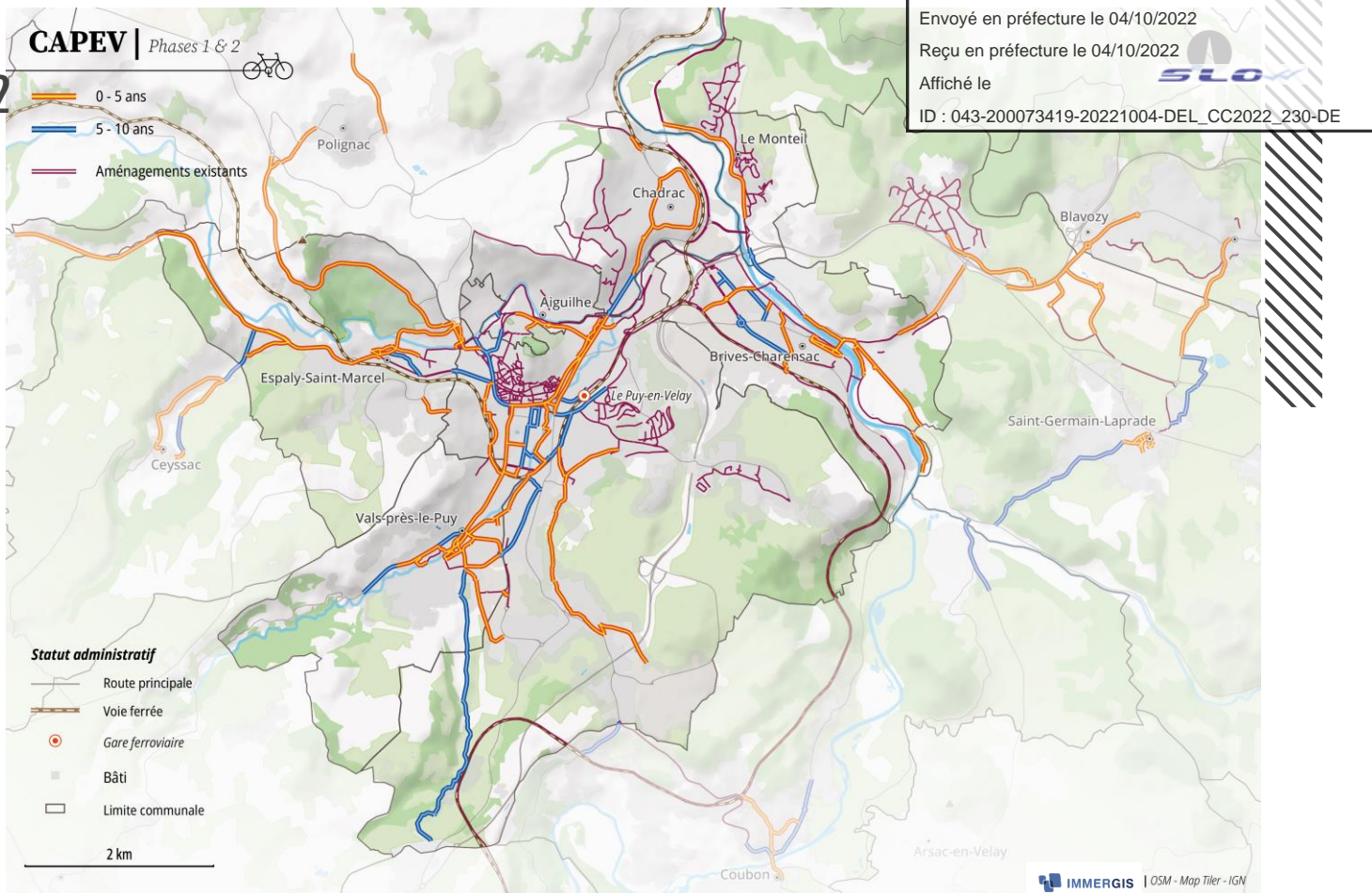
#### PHASE 3 : DE 5 A 10 ANS

Faisabilité à long terme  
Finalisation du réseau structurant et développement des itinéraires de loisirs

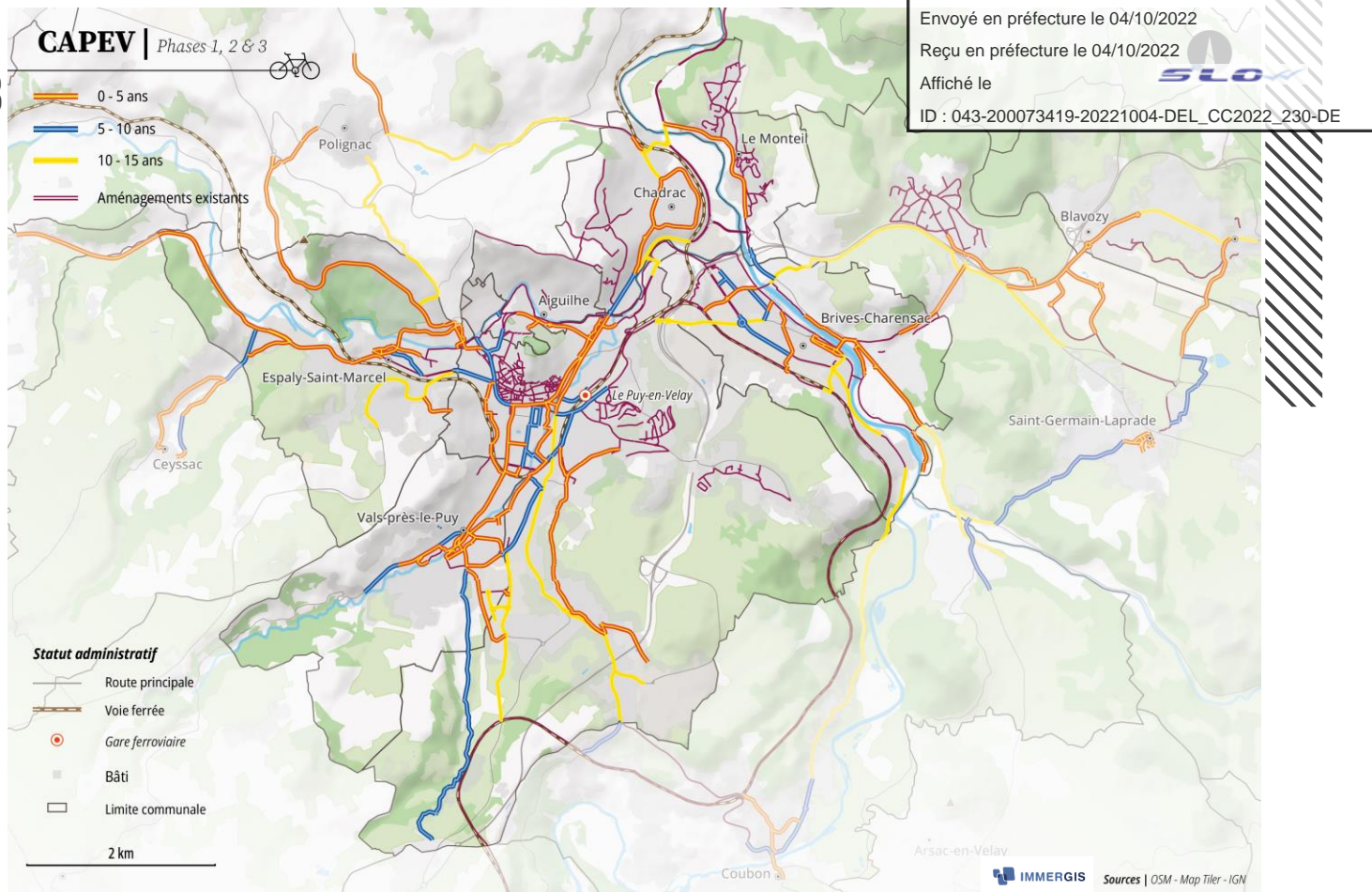
# CAPEV-PHASE 1 de 0 à 5 ans



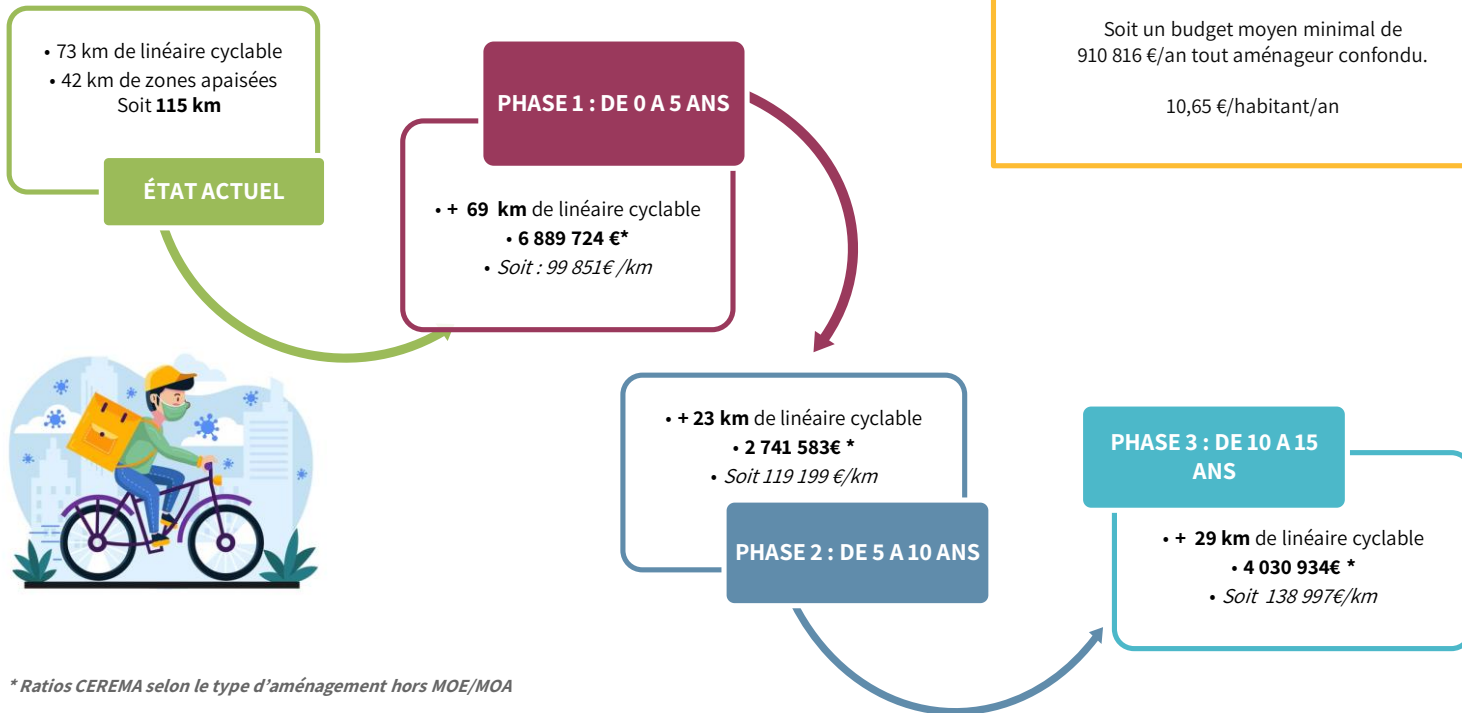
# CAPEV- PHASE 2 DE 5 À 10 ANS




# CAPEV – PHASE 3 DE 10 À 15 ANS



# CHIFFRAGE GLOBAL ET PHASAGE



Envoyé en préfecture le 04/10/2022  
 Reçu en préfecture le 04/10/2022  
 Affiché le   
 ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

\* Ratios CEREMA selon le type d'aménagement hors MOE/MOA

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOX

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

# DETAIL DU COUT PAR COMMUNE

(comprend les voiries départementales, communales et communautaires)

	De 0 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 15 ans	Total général
Aiguilhe	237 097 €	47 074 €		284 171 €
Allègre	113 874 €			113 874 €
Blavozy	29 926 €	270 965 €	83 286 €	384 177 €
Brives-Charensac	350 978 €	364 922 €	581 334 €	1 297 234 €
Ceyssac	79 495 €	21 790 €		101 285 €
Chadrac	90 877 €	22 010 €	91 349 €	204 236 €
Chaspuzac	313 467 €			313 467 €
Coubon	25 387 €	147 163 €	250 476 €	423 026 €
Craponne-sur-Arzon	222 617 €			222 617 €
Espaly-Saint-Marcel	1 493 652 €	60 201 €	150 391 €	1 704 244 €
La Chaise-Dieu	48 660 €			48 660 €
Le Monteil	58 451 €	23 009 €	888 €	82 348 €
Le Puy-en-Velay	1 369 943 €	978 415 €	1 565 363 €	3 913 721 €
Loudes	450 243 €			450 243 €
Polignac	789 769 €		34 287 €	824 056 €
Saint-Germain-Laprade	320 021 €	308 925 €	1 249 919 €	1 878 865 €
Saint-Paulien	154 972 €			154 972 €
Saint-Vincent	16 807 €			16 807 €
Vals-près-le-Puy	637 630 €	497 109 €	23 641 €	1 158 380 €
Sanssac-l'Église	85 858 €			85 858 €
<b>Total général</b>	<b>6 889 724 €</b>	<b>2 741 583 €</b>	<b>4 030 934 €</b>	<b>13 662 241 €</b>

# RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

**SLOX**

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

Le stationnement vélo existant est actuellement insuffisant en terme de quantité pour les cyclistes de l'agglomération mais également trop concentré en certains emplacements géographiques. Le développement de l'offre est donc un point crucial pour permettre à la population de bénéficier d'un stationnement sécurisé à proximité des principaux pôles générateurs de flux.

## Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Renforcer l'offre de stationnement sur l'espace public (centre bourgs, des établissements scolaires, ...)
- Assurer le stationnement au niveau des pôles générateurs, des gares, ...

Sur la base d'un ratio « places de stationnement cyclable par habitant », le besoin à l'échelle de l'agglomération est aujourd'hui de 1 336 places supplémentaires.

Le plan de stationnement accompagnant le schéma directeur vélo porterait à 1 603 places de stationnement la capacité sur l'ensemble de l'agglomération. Cela comprend la création de 196 supports de stationnement arceaux (soit 392 places arceaux), 88 places de box vélos et 856 places en abris vélos sécurisés.

La part d'utilisation du vélo dans les déplacements pendulaires au sein de l'agglomération est aujourd'hui en deçà de l'objectif de 3% à l'échelle nationale, de l'ordre de 1%.

Le développement du vélo passe par le déploiement d'un réseau cyclable continu et sécurisé, mais également des équipements nécessaires à la pratique. En complément, les services à destination de usagers du vélo au quotidien se doivent d'être renforcés.

## Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur vélo, plusieurs actions sont envisagées :

- Renforcer le service de location VAE – Vélo-en-Velay
- Mettre en place des aires de services sur le réseau
- Mettre en place une signalisation directionnelle sur les aménagements
- Mettre en place des stations de réparation et de gonflage

Le plan d'actions accompagnant le schéma directeur vélo détaille ces différentes actions et leur impact.

## STATIONNEMENT : DÉTAIL ET COÛTS

Les points de stationnement proposés sont implantés à proximité des pôles générateurs de déplacements tels que :

- Établissements scolaires
- Gares
- Commerces de proximité
- Équipements sportifs
- Équipements culturels
- Équipements administratifs
- Établissements de santé



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

### COÛT DES STATIONNEMENTS VÉLO

- Arceau : 220€ < x < 400 €
- Abri vélo : ≈1 500 €/place
- Box vélo : ≈2 000 €/place

**COÛT GLOBAL : 1 398 800€**

Pour 1 336 places de stationnement

Les premières pistes d'actions pour favoriser un stationnement efficace et pratique pour les cyclistes sur le territoire est de **remplacer les râteliers et pincés-roues existants par des arceaux vélo**, beaucoup plus adaptés pour les cyclistes.

# CAPEV

## Stationnement vélo Bassin du Puy-en-Velay

Nom commune	Nombre de places d'abri vélo sécurisé	Nombre de places arceaux Arceau	Nombre de box velo	
<b>Aiguilhe</b>		30	6	36
<b>Arsac-en-Velay</b>		6		6
<b>Blavozy</b>	12	18		30
<b>Brives-Charensac</b>	94	104	6	204
<b>Ceyssac</b>		6		6
<b>Chadrac</b>	20	30		50
<b>Coubon</b>		30		30
<b>Cussac-sur-Loire</b>	12			12
<b>Espaly-Saint-Marcel</b>	44	12		56
<b>Le Monteil</b>		12		12
<b>Le Puy-en-Velay</b>	262	60	48	370
<b>Polignac</b>		12		12
<b>Saint-Germain-Laprade</b>	24	12	6	42
<b>Vals-près-le-Puy</b>	44	60		104
<b>Total général</b>	<b>512</b>	<b>392</b>	<b>66</b>	<b>970</b>

La communauté d'Agglomération du Puy en Velay prévoit de financer 1 abri vélo sécurisé comportant 8 places de stationnement pour chaque école primaire du territoire (96 écoles primaires). Cela représentera 856 places de stationnement vélo.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

# PLAN DE SIGNALÉTIQUE ET DE JALONNEMENT

Deux typologies de jalonement sont identifiées :

- Un jalonement **dédié aux axes structurants**
- Un jalonement **dédié aux réseaux secondaire et tertiaire** permettant aux cyclistes de rejoindre les pôles générateurs de déplacements.



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

## OBJECTIFS DU JALONNEMENT

- Guider le cycliste
- Identifier les itinéraires
- Identifier les pôles générateurs de déplacements
- Augmenter la visibilité du vélo
- Sensibiliser l'ensemble des usagers sur le développement de la pratique du vélo
- Identifier les rabattements vers les centres-villes

# RÉSEAU STRUCTURANT

Exemple de déclinaisons

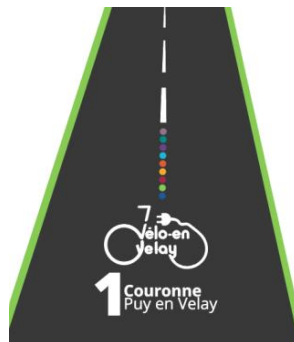
Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

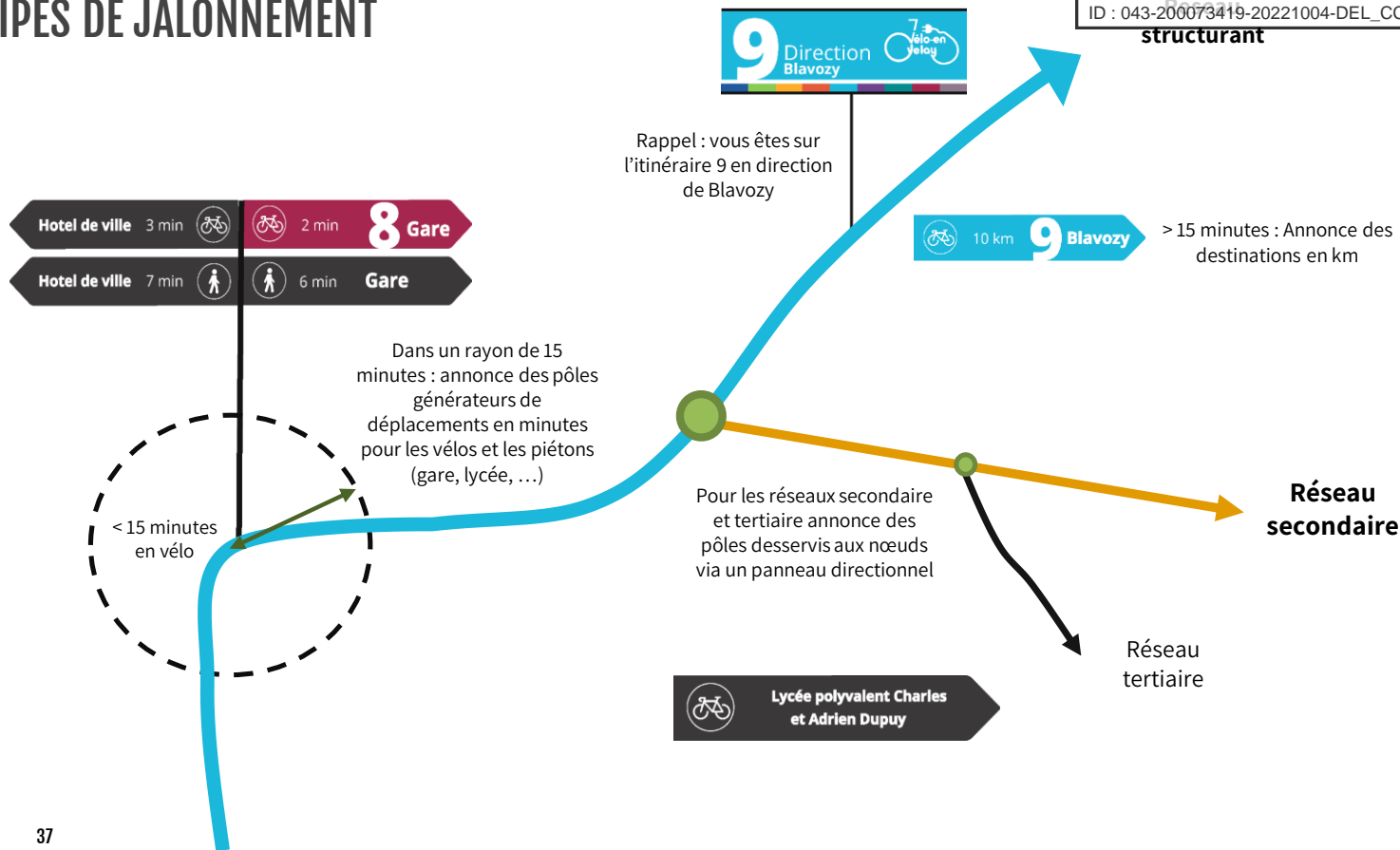
Affiché le


**SLOX**

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



# PRINCIPES DE JALONNEMENT



Envoyé en préfecture le 04/10/2022  
 Reçu en préfecture le 04/10/2022  
 Affiché le   
 ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**structurant**

Nom de la Commune	Confirmation	Position	Pré-signalisation	Total Général
Aiguilhe		7		7
Allègre		7		7
Blavozy	3	7	1	11
Brives-Charensac	10	46	2	58
Ceyssac	9	6	3	18
Chadrac		22		22
Chaspuzac	6	5	2	13
Coubon	10	29	3	42
Craponne-sur-Arzon	5			5
Espaly-Saint-Marcel	16	32	10	58
La Chaise-Dieu	3			3
Le Monteil	6	7		13
Le Puy-en-Velay	62	140	17	219
Loudes	6	2	2	10
Polignac	25	18	8	51
Saint-Germain-Laprade	20	53	4	77
Saint-Paulien	11	8		19
Saint-Vincent		4		4
Sanssac-l'Église	2			2
Vals-près-le-Puy	8	51	9	68
<b>Total général</b>	<b>194</b>	<b>452</b>	<b>61</b>	<b>707</b>

Total : 707 panneaux  
**COÛT GLOBAL : 282 800 €**

# MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

---

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



# PLAN D' ACTIONS SUR 15 ANS

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOV

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**La mise en œuvre du schéma directeur vélo se déclinera sur 15 ans** pour la communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay. Ce plan d'actions permettra d'identifier les axes prioritaires et les montants affectés.

L'objectif de ce plan d'actions vise à favoriser le nombre de déplacements effectués en vélo par les usagers pratiquant déjà le vélo mais surtout de susciter l'intérêt des non-usagers à cette pratique. En effet, en développant les infrastructures, en apportant une nouvelle image du vélo et en mettant en place les services nécessaires, cela permettra de lever certains freins à la pratique du vélo.

**Ce plan d'actions s'articule autour de fiches actions et des fiches aménagements.**

**Les fiches actions**, ci-après présentées, ont été validées et hiérarchisées par les élus. Ces fiches s'articulent autour de 3 axes (aménager et valoriser le réseau cyclable, développer des services vélos adaptés et complémentaires et animer et accompagner la pratique du vélo) et comportent l'ensemble des éléments essentiels pour développer cette action (constat, objectifs, valeur cible à atteindre, résultats attendus, porteur, partenaire, source de financement, coût, suivie et évaluation, description de l'action). L'ensemble des fiches actions se trouvent en annexe.

**Les fiches aménagements quant à elle sont focalisées sur les propositions d'aménagement.** Ces fiches permettent d'identifier sur chaque tronçon du réseau cyclable, le type d'aménagement préconisé en ayant des informations générales sur l'axe, des spécifications techniques et des données sur le jalonnement et le stationnement. Ces fiches seront une base de travail pour les communes et elles leur permettront de constater les préconisations effectuées

sur l'axe étudié avant d'effectuer un projet ou des travaux. Des exemples de fiches sont présentées dans cette partie et l'ensemble des fiches sont situées en annexe.

## ÉVALUATION DES COÛTS DE LA POLITIQUE CYCLABLE

La réalisation **du schéma est évaluée à plus de 13 millions d'euros en investissement pour les aménagements à créer.**

A cet investissement s'ajoutent le coût de la maîtrise foncière qui est compliqué à évaluer, celui de la création des stationnements (1 398 800€) et celui du jalonnement (282 800 €).

Compte tenu des montants relativement faibles, le stationnement vélo peut être mis en œuvre dès les premières années de façon à disposer d'une offre homogène et suffisante sur le territoire.

Les investissements nécessaires à la réalisation du Schéma Directeur Vélo à terme, s'élèvent ainsi globalement à **15,3 M€ pour la collectivité**, avec un reste à charge (compte tenu d'un taux de subvention moyen constaté de 40% sur les nouveaux aménagements cyclables) de l'ordre de 9,4 M€.

Les services et les actions de communication liés au développement du vélo seront surement plus importants les premières années afin de susciter la pratique du vélo. Le budget pour cette partie est détaillé dans le plan de communication du schéma directeur vélo.

# FICHES ACTIONS

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

# ENSEMBLE DES FICHES ACTIONS RETENUES



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



## FICHES ACTIONS

### AXE 1 : AMENAGER ET VALORISER LE RESEAU CYCLABLE

- Fiche action 1 : Assurer la continuité vers les pôles majeurs de proximité
- Fiche action 2 : Développer et mailler le réseau cyclable
- Fiche action 3 : Développer des boucles « culture et patrimoine »
- Fiche action 4 : Doter les écoles non-équipées d'abris vélos
- Fiche action 5 : Renforcer l'offre de stationnement sur les pôles générateurs de flux
- Fiche action 6 : Mettre en place une signalisation directionnelle sur les aménagements

### AXE 2 : DEVELOPPER DES SERVICES VELO ADAPTES

- Fiche action 7 : Renforcer le service de location VAE – Velo-en-Velay
- Fiche action 8 : Renforcer et accompagner l'offre de service de réparation ambulante
- Fiche action 9 : Mettre en place des aires de repos sur le réseau cyclable
- Fiche action 10 : Mettre en place des stations vélos : réparations, gonflages, ...

### AXE 3 : ANIMER ET ACCOMPAGNER A LA PRATIQUE DU VELO

- Fiche action 11 : Communiquer pour inciter à la pratique
- Fiche action 12 : Aide au développement des vélo-écoles
- Fiche action 13 : Inciter et sensibiliser au label « Accueil Vélo »
- Fiche action 14 : Renforcer les actions d'événementielles en faveur de la mobilité active
- Fiche action 15 : Décliner l'identité « Vélo-en-Velay »
- Fiche action 16 : Promotion de la pratique – Développement d'une Maison du Vélo

# EXEMPLE FICHES ACTIONS

## ACTION : DOTER LES ECOLES NON-EQUIPEES D'ABRI-VELOS

### Constat :

- Une offre de stationnement insuffisante au regard du ratio places/habitants.

### Objectif :

- Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements domicile-école
- Permettre une pratique du vélo aisée et sécurisée auprès du jeune public

### Résultats attendus :

- Une hausse de la part modale du vélo dans les déplacements des jeunes
- Une réduction de la fréquentation voiture aux abords des établissements scolaires

### ACTIONS :

- Ces abris sont construits au sein des enceintes scolaires sécurisées (écoles, collèges et lycées).
- Leur mise en place peut nécessiter la réalisation d'une dalle béton, la mise en place de la toiture et de trois parois ainsi que la pose des arceaux. La réalisation de la dalle béton et le nombre de places font grandement varier le coût de mise en place d'une telle structure.
- Pour cette action la CAPEV financera **un abri vélo de 8 emplacements par école primaire, pour 96 écoles primaires au total sur la territoire. Au total, cela représentera 768 places de stationnement pour un coût global d'environ 1 152 000 € (sur une base de 12 000 € par abri vélo).**
- Des précisions sont apportées dans le cadre du plan de stationnement du schéma directeur vélo.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

### Porteur :

CAPEV

### Partenaires :

Département (Collèges), Région (Lycées)

### Financeurs :

CAPEV – Communes



**Coût : 1 152 000 € pour les écoles primaires**



**Priorité : 4/5**



### Suivi & Evaluation :

- Fréquentation du stationnement
- Part modale des élèves se déplaçant à vélo

# FICHES AMÉNAGEMENT

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

# FICHES AMÉNAGEMENT

Pour accompagner la mise en œuvre du schéma directeur vélo et l'aménagements des itinéraires intégrant sa stratégie, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay s'est dotée de « **fiches aménagements** ».

Ce recueil de fiches, annexé au schéma, est constitué de **plus de 240 fiches géo-localisées**, précisant pour **chaque tronçon des itinéraires inscrits au projet de maillage du schéma directeur vélo** :

- L'objectif recherché derrière l'aménagement
- L'aménagement cyclable proposé
- La fonction de l'aménagement (utilitaire, loisir, ...)
- La hiérarchie dans le réseau du schéma directeur vélo
- Les pôles générateurs de déplacements concernés
- Les spécifications techniques de l'aménagement (longueur, partenaires techniques et financiers de l'opération, entretien courant de l'itinéraire, ...)
- Les éléments relatifs au jalonement, à la signalétique et au stationnement cyclable présent le long de l'itinéraire
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en place de l'aménagement



# EXEMPLE FICHE AMÉNAGEMENT

## Le Puy-en-Velay- Avenue Charles Dupuy

Numéro de tronçon : 118

### INFORMATION GÉNÉRALES

#### Objectif(s) :

Gare du Puy-en-Velay

#### Proposition(s) d'aménagement(s) :

Piste cyclable bidirectionnelle

#### Gouvernance :

Communale

#### Fonction :

Utilitaire

#### Hiérarchie :

Reseau structurant

#### Pôle(s) générateur(s) :

Poste du Puy-en-Velay-les Carmes, Cnftp-Haute-Loire, Square Docteur Henri Coiffier, Square de Lattre de Tassigny, Saint-Pierre des Carmes, Tribunal de Commerce du Puy-en-Velay, Centre de Jour les Carmes, Place du Théron

### SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Longueur : 414 m

Niveau de cyclabilité :

Faisabilité foncière : Public

Gestion de l'entretien des aménagements :

Commune

Entretien des aménagements :

Balayage, entretien signalétique

Coût de l'opération :

148 528 €

Coût de l'entretien : 298 €

Partenaires techniques :

Commune

Partenaires financiers : /

Phasage : 5 - 10 ans

### STATIONNEMENT & JALONNEMENT

Stationnement supplémentaires :

Arceaux : 0  
Box vélos : 1  
Abrils vélos : 0

Jalonnements :

Panneaux directionnels : 4

Coût du stationnement :

€

Arceaux : 0 €  
Box vélos : 0 €  
Abrils vélos : 0 €

Coût du jalonnement :

1 200 €

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



#### Stationnement

- Existant
- Projet d'implantation

#### Tronçon étudié

- Piste cyclable bidirectionnelle

#### Aménagement(s) existant(s)

- Aménagement cyclable existant
- Projet du Dolaizon
- Maillage cyclable

□ Limites communales

### INDICATEURS À REMPLIR AU FUR ET À MESURE

Indicateurs	Etat actuel	Estimation après la réalisation du projet	Résultat année n+1	Résultat année n+2
Linéaire d'aménagement	/	414 m	/	/
Suivi de l'accidentologie lié aux cyclistes	0	/	/	/
Fréquentation des places de stationnements sur l'itinéraire	/	/	/	/
Jalonnement	0	4	/	/
Evaluation de la pratique	/	/	/	/

# MÉTHODOLOGIE DE SUIVI ET MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOX

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

Les outils de **suiti et d'évaluation du schéma directeur vélo** se divisent en plusieurs catégories :

- Les **fiches actions**, permettent via les objectifs, la valeur cible à atteindre et les résultats attendus de suivre l'évolution du schéma.
- Les **fiches aménagements**, permettent via le tableau des indicateurs de suivre l'évolution de la pratique cyclable.
- Le « **Cycloscope** », outil de suivi des politiques cyclables de l'ADEME développé en 3 axes :
  - Etudes
  - Expérimentation de services vélo
  - Communication, animation et sensibilisation



# ANNEXES

Schéma Directeur vélo

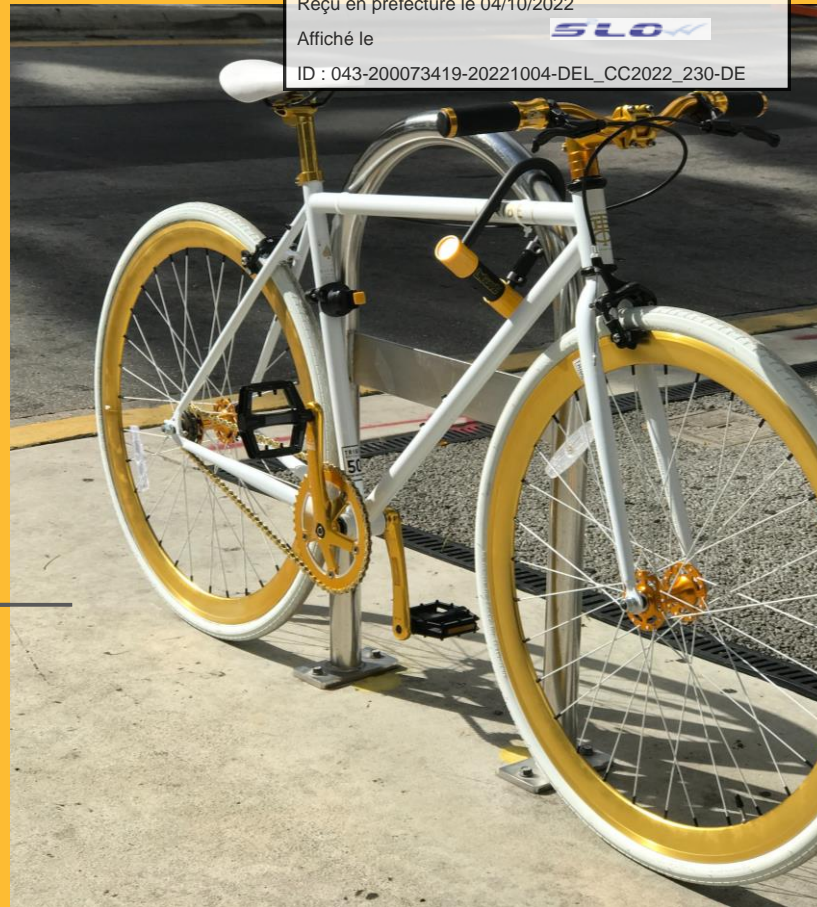
Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



# FICHES ACTIONS

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

# ENSEMBLE DES FICHES ACTIONS RETENUES



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



## FICHES ACTIONS

### AXE 1 : AMENAGER ET VALORISER LE RESEAU CYCLABLE

- Fiche action 1 : Assurer la continuité vers les pôles majeurs de proximité
- Fiche action 2 : Développer et mailler le réseau cyclable
- Fiche action 3 : Développer des boucles « culture et patrimoine »
- Fiche action 4 : Doter les écoles non-équipées d'abris vélos
- Fiche action 5 : Renforcer l'offre de stationnement sur les pôles générateurs de flux
- Fiche action 6 : Mettre en place une signalisation directionnelle sur les aménagements

### AXE 2 : DEVELOPPER DES SERVICES VELO ADAPTES

- Fiche action 7 : Renforcer le service de location VAE – Velo-en-Velay
- Fiche action 8 : Renforcer et accompagner l'offre de service de réparation ambulante
- Fiche action 9 : Mettre en place des aires de repos sur le réseau cyclable
- Fiche action 10 : Mettre en place des stations vélos : réparations, gonflages, ...

### AXE 3 : ANIMER ET ACCOMPAGNER A LA PRATIQUE DU VELO

- Fiche action 11 : Communiquer pour inciter à la pratique
- Fiche action 12 : Aide au développement des vélo-écoles
- Fiche action 13 : Inciter et sensibiliser au label « Accueil Vélo »
- Fiche action 14 : Renforcer les actions d'événementielles en faveur de la mobilité active
- Fiche action 15 : Décliner l'identité « Vélo-en-Velay »
- Fiche action 16 : Promotion de la pratique – Développement d'une Maison du Vélo

# AXE 1 : RENFORCER ET VALORISER LE RÉSEAU CYCLABLE DU TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**ACTION : ASSURER LA CONTINUITE VERS LES PÔLES MAJEURS DE PROXIMITE****Constat :**

- Potentiel de mise en place d'un « express vélo » continu et sécurisé sur les axes Nord-Sud et Est-Ouest de l'Agglo

**Objectif :**

- Offrir des itinéraires continus et sécurisés vers le Puy-en-Velay et vers les zones d'activité.
- Structurer ces axes comme colonne vertébrale du réseau projeté au SDV.

**Résultats attendus :**

- Une hausse de la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens, notamment domicile-travail.
- Une vision du vélo comme solution de mobilité quotidienne viable par la population (sensibilisation par stratégie de ruissellement)
- Une baisse du trafic routier, notamment dans le Puy-en-Velay.

**ACTIONS :**

- Liaison d'accessibilité des principaux pôles vers le Puy-en-Velay et du Puy-en-Velay vers les principales zones d'activités.
- Ces liaisons ont pour objectif de constituer un réseau structurant de desserte des principaux équipements, des principales zones économiques et des zones concentrant le plus de population.
- Ce réseau structurant doit permettre une desserte efficace et rapide des différents points, sur des aménagements sécurisés et continus, pensés pour des déplacements quotidiens domicile-travail, domicile-études et/ou domicile-achats.

**Porteur :**

Communes, Département, CAPEV

**Partenaire :**

Usagers (associations, ...)

**Financeur :**

Communes, CAPEV, Département, Région, Etat (AAP ADEME)

**Coût Estimé : Voir le schéma directeur****Priorité : 4,7/5****Suivi & Evaluation :**

- Km aménagements réalisés / an
- Etat d'avancement du réseau SDV

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**ACTION : DEVELOPPER ET MAILLER LE RESEAU D'AMENAGEMENTS CYCLABLES****Constat :**

- Potentiel de mise en place d'un réseau structurant à l'échelle de la CAPEV.
- Important potentiel report modal (frange Sud)

**Objectif :**

- Identifier les itinéraires prioritaires et les travaux à réaliser.
- Mailler l'ensemble du territoire selon la cartographie validée au SDV à long terme.

**Résultats attendus :**

- Une hausse de la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens
- Une vision du vélo comme solution de mobilité quotidienne viable par la population (sensibilisation par stratégie de ruissellement)
- Une desserte fine du réseau cyclable structurant et une facilité d'accès à celui-ci.

**ACTIONS :**

- Importance de la carte de maillage qui est produite à l'issue de la phase 2 car pré-visualise à long terme la maillage cyclable du territoire.
- Le chiffrage dépend des actions validées, et se fait à l'aménagement selon le revêtement, la typologie, les contraintes, ....
- Ces itinéraires auront pour objectif de compléter le réseau structurant en traitant les discontinuités, assurant la desserte d'équipements à proximité via une offre de rabattement, ou offrir un accès à des zones résidentielles vers le réseau structurant mis en place à l'échelle de l'agglomération.

**Porteur :**

Communes, Département, CAPEV

**Partenaire :**

Usagers (associations, ...)

**Financier :**

Communes, CAPEV, Département, Région, Etat (AAP ADEME)

**Coût Estimé : Selon les aménagements envisagés****Priorité : 4,5/5****Suivi & Evaluation :**

- Km aménagements réalisés / an
- Etat d'avancement du SDV

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**ACTION : DEVELOPPER DES BOUCLES LOCALES ET UN RESEAU DE VOIES VERTES****Constat :**

- Un potentiel de mixer les usages pour desservir les communes proches d'itinéraires touristiques

**Objectif :**

- Desservir les équipements et services des localités traversées
- Permettre un rabattement depuis les grands axes cyclotouristiques vers les communes proches

**Résultats attendus :**

- Un maillage à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération
- Une amélioration de la qualité de l'offre en itinérance douce et de sa promotion
- Une couverture de l'ensemble du territoire en itinéraires, une structuration de la filière tourisme d'itinérance (en lien avec l'action Accueil Vélo)

**ACTIONS :**

- Ces boucles locales doivent permettre un usage principal à destination des habitants, des cyclotouristes et des pratiquants loisir pour la découverte du territoire et un usage secondaire à destination de la population pour offrir un complément cyclable au maillage structurant du territoire.
- Le coût dépend du nombre de boucles retenues et des choix d'aménagements (revêtements, longueur d'itinéraires, contraintes, ...).

**Porteur :**

CAPEV (Tourisme)

**Partenaire :**

Département, Région, Office de tourisme, acteurs secteur tourisme

**Financeur :**

CAPEV

**Coût : Selon les boucles retenues****Priorité : 4,5/5****Suivi & Evaluation :**

- Km aménagements réalisés / an
- Etat d'avancement du SDV

**ACTION : DOTER LES ECOLES NON-EQUIPEES D'ABRI-VELOS****Constat :**

- Une offre de stationnement insuffisante au regard du ratio places/habitants.

**Objectif :**

- Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements domicile-école
- Permettre une pratique du vélo aisée et sécurisée auprès du jeune public

**Résultats attendus :**

- Une hausse de la part modale du vélo dans les déplacements des jeunes
- Une réduction de la fréquentation voiture aux abords des établissements scolaires

**ACTIONS :**

- Ces abris sont construits au sein des enceintes scolaires sécurisées (écoles, collèges et lycées).
- Leur mise en place peut nécessiter la réalisation d'une dalle béton, la mise en place de la toiture et de trois parois ainsi que la pose des arceaux. La réalisation de la dalle béton et le nombre de places font grandement varier le coût de mise en place d'une telle structure.
- Pour cette action la CAPEV financera **un abri vélo de 8 emplacements par école primaire, pour 96 écoles primaires au total sur la territoire. Au total, cela représentera 768 places de stationnement pour un coût global d'environ 1 152 000 € (sur une base de 12 000 € par abri vélo).**
- Des précisions sont apportées dans le cadre du plan de stationnement du schéma directeur vélo.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**Porteur :**

CAPEV

**Partenaire :**

Département (Collèges), Région (Lycées)

**Financier :**

CAPEV, Programmes spécifiques

**Coût : 1 152 000 € pour les écoles primaires****Priorité : 4/5****Suivi & Evaluation :**

- Fréquentation
- Part modale des élèves se déplaçant à vélo

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**ACTION : RENFORCER L'OFFRE DE STATIONNEMENT SUR LES PÔLES GENERATEURS DE FLUX****Constat :**

- Une offre de stationnement insuffisante au regard du ratio places/habitants.

**Objectif :**

- Identifier les lieux clés dépourvus ou insuffisamment pourvus en stationnement
- Démocratiser l'usager des arceaux comme stationnement de base pour les cyclistes

**Résultats attendus :**

- Une hausse de la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens
- Une hausse du rapport stationnement vélo / habitant
- Une hausse de la fréquentation cyclo-touristique du territoire

**ACTIONS :**

- Identifier les lieux propices et mettre en place des box pour vélos ou des consignes dans les lieux clés pour la mobilité (gare, zones d'activités, ...) pour les stationnements
- Les dispositifs de stationnement vélo sont nombreux et leur usage diffère en fonction de la durée de stationnement moyenne estimée. Toutefois certains dispositifs sont à proscrire du fait de leur manque de sécurisation :

**Les râteliers, pince-roue, dalles fendues, étriers seuls et supports de guidons** sont à proscrire, du fait de leur peu d'efficacité ou des soucis de sécurité rencontrés par les cyclistes.

Les solutions à retenir pour les équipements de stationnement sont :

**Les arceaux vélos**, avec ou sans abris pour assurer la couverture des vélos

**Les consignes à vélos**, plus sécurisées et fermées, avec un mode d'accès par badge (ou clé éventuellement)

**Les box vélos**, individuels, pour un stationnement sécurisé individuel.

**Porteur :**  
CAPEV

**Partenaire :**  
ADEME, Région AuRA

**Financier :**  
CAPEV, Programmes spécifiques



**Coût : Voir le plan de stationnement**



**Priorité : 3,8/5**



**Suivi & Evaluation :**

- Arceaux / habitants
- Fréquentation des box / consigne

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**ACTION : METTRE EN PLACE UNE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE SUR LES AMENAGEMENTS****Constat :**

- Manque de signalétique directionnelle du réseau modes actifs.

**Objectif :**

- Identifier les rabattements vers la centralité de la commune avec un temps de parcours.
- Renforcer et mettre en cohérence la signalétique existante.

**Résultats attendus :**

- Une hausse de la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens
- Une vision du vélo comme solution de mobilité quotidienne viable par la population (sensibilisation par stratégie de ruissellement)
- Une hausse de la fréquentation cyclotouristique du territoire

**ACTIONS :**

- Le retour des usagers est primordial pour assurer la pertinence de l'implantation et l'exhaustivité. Certaines collectivités font appel aux associations et clubs vélo de leur territoire pour proposer des prémices de plan de jalonnement.
- Les grands principes de signalétiques, mis en avant par le CEREMA, sont repris dans la constructions du plan de jalonnement. Ceux-ci prévoit notamment un traitement signalétique des intersections et changements d'itinéraires en implantant trois fonctions de panneaux : pré-signalisation, signalisation et confirmation.
- Le schéma prévoit également le déploiement d'itinéraire clairement identifiés et disposant d'une identité visuelle qui leur est propre (sur le modèle d'un réseau express vélo). Cela implique un travail précis sur leur jalonnement dont des propositions figurent au sein du schéma directeur vélo.

**Porteur :**

CAPEV, Département

**Partenaire :**

Communes, Associations d'usagers

**Financeur :**

CAPEV, Département

**Coût : Voir le plan de jalonnement****Priorité : 3,4/5****Suivi & Evaluation :**

- Carte d'implantation de la signalétique
- Retours usagers

## AXE 2 : DÉVELOPPER DES SERVICES VÉLO ADAPTÉS ET COMPLÉMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



**ACTION : RENFORCER LE SERVICE DE LOCATION de VAE – VELO EN VELAY****Constat :**

- Offre centralisée sur la boutique Vélo en Velay
- Fréquentation du service en hausse

**Objectif :**

- Porter l'offre VAE à proximité directe des usagers en localisant des sites de locations complémentaires
- Renforcer l'offre intermodale sur l'ensemble de l'agglomération

**Résultats attendus :**

- Une hausse de la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens
- Une vision du vélo comme solution de mobilité quotidienne viable par la population (sensibilisation par stratégie de ruissellement)
- Une hausse de la fréquentation cyclotouristique du territoire

**ACTIONS :**

- Différentes modalités de location peuvent être étudiées selon les usagers visés. Location longue durée : inciter les habitants à passer à l'achat du VAE, surtout si cela est accompagné d'une politique d'aide à l'achat.
- Coût à estimer sur la base de la flotte existante. Etudier les possibilités de financement complémentaires (une partie des VAE actuels a été financée à 80% par le TEP-CV)
- Charges liées au personnel : Variable en fonction de la maintenance, du temps d'accueil du public, de la partie administrative et de gestion. Estimé entre 1,5 et 2 ETP pour des flottes inférieures à 250 vélos.
- Etendre l'offre de location en proposant plus de points de location sur l'ensemble du territoire (aujourd'hui, 4 VAE à Craponne-sur-Arzon et le reste de la flotte est à la boutique Vélo en Velay).

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**Porteur :**

CAPEV (AOM)

**Partenaire :**

Opérateur privé  
Banque des territoires  
Région Auvergne Rhône-Alpes

**Financier :**

CAPEV, AAP régionaux, Etat

**Coût Estimé : Variable selon dimensionnement****Priorité : 3,2/5****Suivi & Evaluation :**

- Contrats de location / an
- Km parcourus / an
- Rentabilité du service

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**ACTION : RENFORCER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE SERVICE DE REPARATION AMBULANT****Constat :**

- Difficulté d'accès à des services d'entretien du vélo au sein des communes rurales du territoire.

**Objectif :**

- Offrir un service de mécanicien professionnel, mobile, à destination de la population et des touristes sur les communes excentrées de la CAPEV.

**Résultats attendus :**

- Une hausse de la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens, notamment dans les communes rurales.
- Une hausse de la fréquentation cyclotouristique du territoire
- Une fréquentation accrue de services au sein même du territoire.

**ACTIONS :**

- La CAPEV peut accompagner à la mise en place d'un service ambulancier dédié à la réparation vélo, au lancement de l'activité économique, au conventionnement pour la récupération de vélos (conventions pour la déchetterie, mais également conventions avec les communes envisageables pour que la police municipale transmette les vélos abandonnés sur la voie publique).
- La CAPEV peut également communiquer autour du service auprès de la population.
- Ce service peut notamment être couplé avec d'autres (maison du vélo, événementiel vélo, ...)
- De prestataires privés proposent ce service sur le territoire, notamment à destination des touristes. Consolider et renforcer celui-ci via une activité exclusive permettrait de renforcer l'offre de service à destination de la population de l'ensemble de l'agglomération.

**Porteur :**

CAPEV (AOM)

**Partenaire :**

N/A

**Financier :**

CAPEV

**Coût Estimé : 10 – 20 K € / an****Priorité : 3,1/5****Suivi & Evaluation :**

- Fréquentation du service
- Activité annuelle

**ACTION : METTRE EN PLACE DES AIRES DE SERVICE SUR LE RESEAU****Constat :**

- Accompagner la mise en place du réseau d'aires structurantes pour les besoins des usagers

**Objectif :**

- Offrir un service à destination des usagers, structurer le réseau cyclable dans la logique de « lignes » (type transport en commun, avec des points d'arrêt définis)

**Résultats attendus :**

- Une hausse de la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens
- Une vision du vélo comme solution de mobilité quotidienne viable par la population (sensibilisation par stratégie de ruissellement)
- Une meilleure visualisation et connaissance du réseau pour les usagers

**ACTIONS :**

- Localiser les lieux pertinents d'arrêt le long des itinéraires majeurs du territoire pour y implanter des aires de services essentiels pour les cyclistes. Modèle mis en place à Grenoble, par exemple.
- Le coût d'une aire de service avec banc, cartes et station de gonflage sur les axes de la métropole de Grenoble est de 7 000 € / aire (la Métropole a déployé entre 30 et 40 aires de services sur son réseau structurant)
- Les modèles les plus communs : 1 500 € la station de gonflage / 1 700 € la station de réparation complète.
- Eventuellement coupler avec des arrêts protégés des intempéries pour certaines aires de services « majeures » (PIM, parkings de proximité, ...)

Sources : Métropole de Grenoble

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**Porteur :**

CAPEV (AOM)

**Partenaire :**

N/A

**Financier :**

CAPEV



**Coût Estimé : 5 K – 7 K €  
pour 1 aire de service**



**Priorité : 2,9/5**

**Suivi & Evaluation :**

- Fréquentation des services

**ACTION : METTRE EN PLACE DES STATIONS DE REPARATIONS, GONFLAGE, ...****Constat :**

- Accompagner le développement de la pratique par la mise en place d'aires à destination des cyclotouristes/usagers du quotidien.

**Objectif :**

- Offrir un service à destination de la population et des touristes de passage sur le territoire de la CAPEV.

**Résultats attendus :**

- Une hausse de la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens
- Une vision du vélo comme solution de mobilité quotidienne viable par la population (sensibilisation par stratégie de ruissellement)
- Un accompagnement à la hausse de la fréquentation cyclotouristique du territoire

**ACTIONS :**

- Localiser les lieux pertinents d'arrêt le long des itinéraires majeurs du territoire pour y implanter des stations de réparation et de gonflage à destination des cyclistes.
- Ce type de solutions à destination des cyclistes est notamment développé sur la ville d'Avignon. A l'échelle d'un réseau cyclable complet, le réseau de l'Eurométropole de Strasbourg peut illustrer l'intérêt du déploiement de telle stations de réparation sur les principaux axes d'un réseau cyclable.
- Plusieurs modèles de stations multi-outils et de gonflage des pneus existent le tout dans une fourchette de 500 € pour une borne d'outillage simple à 7 000 € pour une station de réparation avec banc, carte du réseau et pompe à vélo.

Sources : Club des Villes et Territoires cyclables, ADEME, Ville d'Avignon

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**Porteur :**  
CAPEV**Partenaire :**  
Communes**Financier :**  
CAPEV**Coût Estimé : 6 K – 10 K €  
pour 5 stations****Priorité : 2,8/5****Suivi & Evaluation :**

- Fréquentation des services

## AXE 3 : ANIMER ET ACCOMPAGNER LA PRATIQUE DU VÉLO

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



**ACTION : COMMUNIQUER POUR INCITER A LA PRATIQUE DU VELO****Constat :**

- Besoin de communication autour du développement du réseau cyclable.

**Objectif :**

- Mettre en place une campagne de communication composée de plusieurs temps forts pour communiquer sur la réalisation d'aménagements et le maillage du territoire auprès du grand public.

**Résultats attendus :**

- Une hausse de la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens
- Une fréquentation rapide des nouveaux itinéraires mis en place
- Une visibilité des actions et investissements en faveur des mobilités actives portées par la CAPEV

**ACTIONS :**

- Création de plusieurs temps forts et actions de communication, ces éléments sont précisés dans le plan de communication annexé au schéma directeur vélo.
- Diffusion de la campagne via plusieurs supports : carte des itinéraires mise à jour à mesure de la réalisation d'itinéraires, flyer autour des services existants ou de la mise en place de services complémentaires, kakémono et/ou beachflag au nom de la campagne,...
- Coût à forte variation, notamment selon la quantité de supports et d'impression souhaitées (hors coût de création des supports).

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**Porteur :**  
CAPEV**Partenaires :**  
Associations, Entreprises,  
Ecoles, Office de Tourisme,  
Labellisés « Accueil Vélo »**Financier :**  
CAPEV**Coût : Voir le plan de communication****Priorité : 4,2/5****Suivi & Evaluation :**

- Fréquentation des nouveaux aménagements
- Retours d'usagers

## ACTION : AIDE AU DEVELOPPEMENT DES VELO-ECOLE

## Constat :

- Fort potentiel de formation / sensibilisation (avec le programme de sensibilisation et d'éducation à la Sécurité Routière dans les écoles)

## Objectifs :

- Renforcer les actions existantes par des séances d'apprentissage destinées aux enfants comme aux adultes

## Résultats attendus :

- Une meilleure cohabitation entre les usagers, un sentiment de sécurité pour les cyclistes
- Une hausse de la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens
- Une visibilité des actions en faveur des mobilités actives portées par la CAPEV

## ACTIONS :

- Des vélos-écoles ont déjà développé l'activité sur le territoire de l'agglo, notamment au Puy-en-velay. C'est le cas de Formation Insertion Travail (FIT) qui en partenariat avec le programme PEnD-Aura+ a ouvert sa vélo-école en 2019, à destination de tout public.
- Renforcer la collaboration avec ce type de structure entre dans le cadre du développement d'une « culture vélo » ou d'un accompagnement aux changements de pratiques.
- Renforcer les actions de sensibilisation et d'éducation des cyclistes sur le « savoir rouler en ville ».
- Offrir des aires de pratique sécurisées pour l'apprentissage du vélo, au-delà de la vélo-école (lieux de promenade pour favoriser l'apprentissage du vélo dans des conditions sécurisées).



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**Porteur :**  
CAPEV (AOM)

**Partenaire :**  
Associations (FIT)

**Financier :**  
CAPEV



**Coût :**  
**6,50€** Coût moyen d'une séance de vélo-école



**Priorité :** 3,7/5

**Suivi & Evaluation :**

- Fréquentation des ateliers
- Nombre de pratiquants du vélo

**ACTION : INCITER ET SENSIBILISER AU LABEL ACCUEIL VELO****Constat :**

- Un fort potentiel de développement de la fréquentation cyclotouristique.

**Objectif :**

- Accompagner le développement du cyclotourisme en optimisant l'attractivité des acteurs du territoire

**Résultats attendus :**

- Une hausse de la fréquentation des établissements touristiques
- Une hausse de la fréquentation cyclotouristique

**ACTIONS :**

- Action de sensibilisation, l'adhésion à la marque « Accueil Vélo » est portée par les opérateurs privés (hébergeurs, loueurs de vélos, sites de visite et loisirs, offices de tourisme et syndicats d'initiative) mettant en place les différentes démarches nécessaires pour obtenir la labellisation.
- Le coût revient à l'opérateur privé souhaitant être labellisé, l'agglomération pouvant accompagner les opérateurs dans leur démarche de labellisation et la mise en place des services nécessaires à celle-ci.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**Porteur :**

CAPEV (Tourisme)

**Partenaire :**

Région Auvergne Rhône-Alpes

**Financeur :****Coût :** Moyens humains**Priorité :** 3,4/5**Suivi & Evaluation :**

- Nombre de labellisation sur le territoire
- Fréquentation cyclotouristique

## ACTION : RENFORCER LES ACTIONS ÉVÉNEMENTIELLES EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ ACTIVE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**Constat :**

- Besoin de sensibilisation d'incitation de la population pour modifier les comportements de déplacements

**Objectifs :**

- Inciter à l'utilisation du vélo pour ses déplacements quotidiens via une compétition par équipe
- Créer une communauté digitale fédérée autour des déplacements domicile-travail & professionnels

**Résultats attendus :**

- Une hausse de la part modale du vélo dans les déplacements domicile-travail et professionnels
- Une vision du vélo comme solution de mobilité quotidienne viable par la population (sensibilisation par stratégie de ruissellement)
- Une visibilité des actions en faveur des mobilités actives portées par la CAPEV

**ACTIONS :**

- Organisation d'un **challenge vélo** : 1 mois de compétition sur le nombre de kilomètres effectués à vélos entre équipes. L'objectif est de cumuler le plus grand nombre de kilomètres. Coût fortement dépendant des aspects techniques (application web et mobile) et des modalités d'organisation et d'animation.
- Extension de la **Fête du vélo** à l'échelle de l'Agglomération: création d'un rendez-vous annuel autour du vélo et sensibilisation de la population via des animations ludiques.
- Promouvoir la participation au **Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes** : une semaine de défi durant laquelle les salariés d'entreprises et les scolaires du territoire se mobilisent ensemble pour se déplacer en mobilité active.

**Porteur :**

CAPEV

**Partenaire :**

Association, acteurs économiques vélo/mobilité

**Financeur :**

CAPEV

**Coût : Variable selon l'action et l'organisation****Priorité : 3,3/5****Suivi & Evaluation :**

- Statistiques participants
- Statistiques kilomètres effectués
- ....

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**ACTION : DECLINER L'IDENTITE « VELO-EN-VELAY »****Constat :**

- La « marque » Velo-en-Velay est déjà partagée et connue et la multiplication des identités pourrait être préjudiciable à la cohérence globale de la politique vélo.

**Objectifs :**

- Décliner et donner une identité visuelle à l'ensemble des actions de la politique cyclable

**Résultats attendus :**

- Une meilleure communication à destination de la population
- Une identification des actions portées en faveur du vélo et plus largement des mobilités douces
- Le renforcement de l'existant au travers du service « Vélo en Velay »

**ACTIONS :**

- Décliner la marque « Vélo en Velay » pour l'ensemble du développement de la politique cyclable à l'échelle de l'agglomération.
- Eviter la multiplication des identités visuelles sur un sujet commun – la pratique cyclable.
- Fédérer la volonté de développement du vélo comme solution de mobilité autour des actions déjà portées par l'agglomération (le service de location Vélo en Velay).
- Animer le développement de la politique cyclable de manière visuelle pour sensibiliser au quotidien, mener des actions de communication.

**Porteur :**  
CAPEV**Partenaire :**  
Associations, Communes**Financeur :**  
CAPEV**Coût :** Selon les actions portées et les choix de déclinaison visuelle**Priorité :** 3/5**Suivi & Evaluation :**

- Identification de la marque « Vélo en Velay »

# DECLINER VÉLO EN VELAY

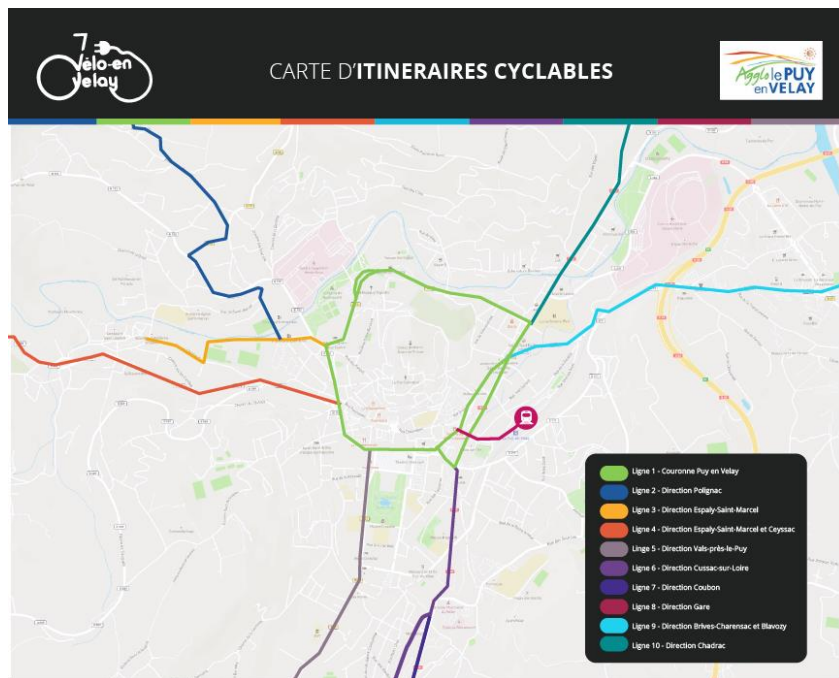
Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

**SLOX**

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



**1** Couronne Puy en Velay

**6** Direction Cussac-sur-Loire

**2** Direction Polignac

**7** Direction Coubron

**3** Direction Espaly-Saint-Marcel

**8** Direction Gare

**4** Direction Espaly-Saint-Marcel et Ceysnac

**9** Direction Blavozy

**5** Direction Vals-près-le-Puy

**10** Direction Chadrac

# DECLINER VÉLO EN VELAY

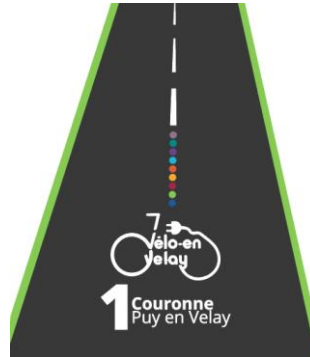
Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

**SLOX**

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



**ACTION : PROMOUVOIR LE VELO - MAISON DU VELO****Constat :**

- Nombreuses activités existantes pouvant faire l'objet d'une centralisation autour d'un acteur vélo pour le territoire

**Objectif :**

- Accompagner les actions d'aménagement et de déploiement de stationnement par la communication et promotion du vélo par une Maison du Vélo, initiée par la CAPEV.

**Résultats attendus :**

- Une hausse de la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens
- Une vision du vélo comme solution de mobilité quotidienne viable par la population (sensibilisation par stratégie de ruissellement)
- Une visibilité des actions en faveur des mobilités actives portées par la CAPEV

**ACTIONS :**

- Les modalités d'animation restent à définir, mais la boutique Velo en Velay pourrait faire l'objet de la mise en place d'une forme de « Maison du Vélo » sur le modèle porté dans les grandes agglomérations (voir à Rennes, Toulouse, Caen ou plus proche Rumilly).
- Les modalités de fonctionnement et les compétences de la Maison du Vélo : Accueil de vélos en location Velo en Velay, organisation d'actions événementielles d'animation et de sensibilisation (Fête du Vélo), Point réparation (personnel ayant des compétences de mécanicien), renseignement aux cyclistes et cyclotouristes.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**Porteur :**

CAPEV

**Partenaire :**

Association (éventuellement), communes

**Financier :**

CAPEV

**Coût : Selon l'organisation choisie****Priorité : 2,8/5****Suivi & Evaluation :**

- Fréquentation de la Maison du Vélo
- Fréquentation des animations

# FICHES COMPLEMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE



**ACTION : ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX MOBILITES DOUCES DANS LES ECOLES****Constat :**

- Fort potentiel de formation / sensibilisation auprès du public scolaire, en complément du programme de sensibilisation et d'éducation à la Sécurité Routière dans les écoles

**Objectifs :**

- Sensibiliser les écoliers à la pratique des mobilités douces

**Résultats attendus :**

- Une connaissance des modes doux et une sensibilisation des jeunes pour inciter aux déplacements à pied, en vélo, en roller, en trottinette,...
- Une hausse de la part modale du vélo et de la marche et autres modes doux dans les déplacements quotidiens
- Une visibilité des actions en faveur des mobilités actives portées par la CAPEV

**ACTIONS :**

- Organisation de séances de sensibilisation aux modes doux dans les écoles : montrer les différentes possibilités de se déplacer en dehors de la voiture, expliquer les enjeux environnementaux, l'impact sur la santé, etc. au travers d'expositions ou d'animations ludiques adaptées au public écolier.
- Quelles modalités d'organisation et d'animation : en interne, par la maison du vélo ou une association ?
- Quels équipements utiliser (vélos, roller, trottinette, ...) ?
- Le coût de mise en place ou de subventionnement dépend de la fréquence du service et du nombre d'établissements et de classes concernées

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

**Porteur :**

CAPEV

**Partenaire :**

Associations

**Financier :**

CAPEV

**Coût : 6 500 € à 14 000 € selon l'organisation****Priorité :****Suivi & Evaluation :**

- Nombre d'ateliers
- Nombre de classes participantes



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



ID : 043-200073419-20221004-DEL\_CC2022\_230-DE

Agglo le POT  
enVELAY